



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉUNION DU 16/12/2020

RAPPORT/DAF /N°109517

OBJET : PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2021

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le Budget Primitif pour l'exercice 2021.

Objet : Présentation générale du projet de Budget Primitif de la Région pour 2021

PRÉAMBULE

Il y a un an, la pandémie de COVID-19 frappait brutalement nos sociétés et continue toujours de sévir dans le monde.

Au niveau national, pas moins de quatre lois de finances rectificatives et de multiples ordonnances ont été publiées depuis le mois de mars (mesures d'enjeux sanitaires, économiques, plan de continuité d'activité réduite, règles d'exception pour les collectivités...). Le sauvetage de l'économie a pris le pas sur l'orthodoxie budgétaire à tous les niveaux : pour les collectivités, les contrats de confiance dits « contrats de Cahors » n'ont pas été reconduits en 2020 dans le contexte de crise car il fallait permettre aux collectivités d'engager des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie sans subir la contrainte de la norme encadrant les dépenses réelles de fonctionnement. Cependant, il y a une forte probabilité d'une nouvelle démarche contractuelle avec l'État, une fois la crise passée.

Ainsi, au niveau régional, la collectivité a mis en place un plan exceptionnel de soutien de près de 120M€ comprenant des mesures sociales et sanitaires pour la population et des mesures d'urgence fortes pour les entreprises.

Bien que cette compensation ne soit pas totale, l'État a prévu, dans le cadre de la LFR n°3 de 2020 (art.22), la mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités avec une compensation des pertes de TSCC et OM uniquement pour les régions OM.

Ainsi, le Budget Primitif 2021 est caractérisé par la poursuite de l'impact de la crise sanitaire sur les ressources de la collectivité. L'État a prévu dans le cadre du PLF 2021 de remplacer la part régionale de CVAE par une part de TVA égale au montant de CVAE perçu en 2020 pour maintenir aux collectivités un montant de ressources fiscales suffisant pour leur permettre la mise en œuvre des plans de relance.

Aussi suite aux Orientations Budgétaires débattues le 25 novembre dernier, le BP 2021 qui sera proposé, va amplifier le plan de relance régional au travers du plan « Réunion Relance » pour dynamiser l'économie réunionnaise en priorisant la continuité des mesures de sauvegarde de l'économie et des mesures de relance en privilégiant un haut niveau d'investissement pour la commande publique de la région en maîtrise d'ouvrage et en subvention pour les autres collectivités, et des aides directes aux entreprises ayant subi le plus durement les effets de la crise notamment le tourisme, l'événementiel et les Très Petites Entreprises. Le plan Réunion Relance permettra d'associer l'ensemble des partenaires locaux et de coordonner l'action publique. La CTAP prévue le 2 décembre traitera particulièrement de l'harmonisation des mesures sur le territoire.

Les crédits proposés dans le cadre du BP 2021 permettront la déclinaison de ce plan de relance régional et l'articulation des mesures de la région avec les programmations européennes :

- REACT-UE volet FEDER adossé au PO 2014-2020 doté de 325 M€
- fin du POE 2014-2020,
- démarrage des POE 2021-2027,

ainsi que les financements du plan France Relance 2030 de 100Md€ sur la période 2020-2022 dont 40Mds€ relèveront de l'État, 40Mds€ de l'Europe et 20Mds€ de la Caisse des Dépôts. Ces fonds sont approximativement répartis à part égale entre le soutien à la transition écologique, à la compétitivité des entreprises et le dernier tiers dédié à la cohésion sociale. Au sein du plan France Relance, une enveloppe de 250 M€ sera directement gérée par les services déconcentrés de l'État sous l'autorité du Préfet.

Ce BP 2021 est résolument volontariste et responsable. Il mesure les enjeux économiques et sociaux du territoire réunionnais et vise à prioriser un haut niveau d'investissement et maintenir malgré la crise, la

confiance de l'ensemble de ses partenaires institutionnels et financiers. L'enjeu majeur pour la Région Réunion et les acteurs publics comme privés résidera dans notre capacité collective à coordonner et articuler l'ensemble des nouveaux instruments financiers européens dont les mesures du plan de relance national et les dispositifs régionaux sur une courte période afin d'en faire pleinement bénéficier le territoire. Aussi, une concertation est en cours dans le cadre du partenariat local Etat-Région-Département avec pour objectif de fixer des lignes de partage par type d'action, organiser l'accompagnement indispensable des opérateurs et de conclure un accord régional de relance tripartite dans les prochaines semaines.

Le programme REACT UE, adossé au PO FEDER 2014-2020 dont la Région est Autorité de gestion, est un outil consacré à la relance sur la période 2021 à 2023 avec un taux de financement moyen de 90 % afin de susciter l'émergence ou l'accélération de projets d'investissement en santé ou contribuant à une transition écologique et numérique ou encore dans les secteurs particulièrement touchés par la crise. La Réunion bénéficiera, sous réserve des projets proposés, d'un montant de près de 325 M€ avec une dotation de 79 % en 2021 soit 257 M€. Cette somme viendra s'ajouter aux disponibilités en fonds propres de la région tant pour des opérations en maîtrise d'ouvrage que pour des interventions au bénéfice des acteurs économiques et des autres maîtres d'ouvrage publics, collectivités locales essentiellement.

Hors Assistance technique qui représente 4 % du volet REACT et sera inscrit en section de fonctionnement, la collectivité verra sa capacité d'intervention multipliée par plus de deux en Autorisation de Programme soit +120 %. En crédits de paiement, ce seront 89 M€ supplémentaires qui seront ouverts au Budget autonome FEDER au titre de REACT.

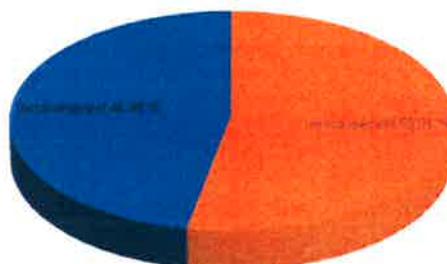
Investissement	Budget principal	Budget autonome volet REACT	Total
AP	216 M€	257 M€	473 M€
CP	470 M€	85 M€	555 M€

S'agissant du Budget principal, en grandes masses et en mouvements réels, le projet de Budget Primitif 2021 de la collectivité est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

	dépenses						recettes		
	AP/AE	struct.	Evol.(*)	CP	struct.	Evol.(*)	montants	struct.	Evol.(*)
fonctionnement	221 847 202	51%	40,3%	417 526 385	47%	0,8%	539 658 862	61%	3,0%
investissement	216 401 578	49%	-6,4%	470 945 210	53%	18,9%	348 812 733	39%	21,6%
total	438 248 780	100%	12,6%	888 471 595	100%	9,6%	888 471 595	100%	9,6%

(*) les évolutions sont calculées BP 2021 sur BP 2020

structure du budget en dépenses



rappel des montants BP 2020

	AP/AE	struct.	CP	struct.
fonctionnement	158 116 269	41%	414 355 919	51%
investissement	231 130 362	59%	396 187 475	49%
total	389 246 631	100%	810 543 394	100%

Un budget qui poursuit le projet de mandature et fait le pari de la relance

Sur le fond, il présente les caractéristiques suivantes :

– il entend poursuivre la mise en œuvre du projet de mandature dans le respect des engagements pris antérieurement, notamment au titre du Protocole de Matignon II et des différents programmes opérationnels négociés avec l'Union Européenne,

– **en fonctionnement**, il poursuit les dispositifs d'intervention contribuant à la relance de l'économie et du tourisme en particulier

– **en investissement**, il maintient l'investissement à un niveau élevé (53 % des dépenses totales) avec une augmentation des crédits de paiement de près de 20 %,

– il est équilibré en recettes, au-delà des dotations et subventions, par des produits fiscaux pour lesquels les taux concernant les taxes fiscales régionales enregistreront les décisions prises antérieurement. Ainsi, consciente de l'impact du prix des carburants sur le pouvoir d'achat des ménages, la collectivité a ramené au premier janvier 2019 la taxe spéciale sur la consommation des carburants aux taux en vigueur en 2017. Le taux de cette taxe restera inchangé en 2021.

Sur la forme, ce budget 2021 s'intègre dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités ; à ce titre, la nomenclature budgétaire et comptable M57 constitue le référentiel appliqué depuis l'exercice 2019.

Pour mémoire, le programme de l'actuelle mandature vise à :

– la cohérence des politiques menées notamment en faveur de la jeunesse, de l'aménagement du territoire et de la culture,

– la recherche d'un développement économique durable grâce au soutien et à l'accompagnement de notre tissu économique, qu'il s'agisse des moyens de production tournés aussi bien vers le marché intérieur qu'à

l'international, au soutien des grands chantiers réunionnais ainsi qu'à la suppression des contraintes réglementaires inadaptées à l'aménagement et au développement économique de La Réunion,

– un déverrouillage de toutes les tutelles, de tous les monopoles, de toutes les positions dominantes qui sont un handicap majeur à la liberté des entreprises et à la libération des énergies,

– la promotion de l'égalité des chances pour les familles réunionnaises dans une société en état d'urgence économique et sociale avérée,

– amplifier la politique de coopération régionale pour ouvrir La Réunion et accroître sa visibilité au niveau international.

En application de ce programme, les caractéristiques du BP 2021 s'établissent ainsi :

En fonctionnement, les dépenses en CP sont stables

Avec un montant global de 417,5 M€ en mouvements réels, les dépenses de fonctionnement proposées au titre du BP 2021 ne progressent que de 0,8 % en crédits de paiement. En effet, la collectivité a fait le choix, maintenu au fil des années et malgré les aléas conjoncturels, de dégager un haut niveau d'épargne pour s'assurer les capacités financières indispensables à la mise en œuvre de son programme d'investissement.

Parallèlement aux inscriptions de crédits de paiement (CP), il est proposé d'ouvrir au BP 2021 en section de fonctionnement 221,8 M€ d'autorisations d'engagement (AE) nouvelles, en augmentation de 40,3 % par rapport au BP 2020. En incluant le budget tardif au budget 2020, l'augmentation est de 24,7 %.

En effet, concernant le budget tardif, il est à noter que sur l'exercice 2020 (n-1), la Région a voté en novembre 2019 une Décision Modificative n° 2 en Autorisation d'Engagement pour un montant total de 19 842 152 €.

Ce montant a été inscrit au budget 2019 pour permettre à la collectivité de fonctionner normalement au cours du premier trimestre 2020 et faire ainsi face notamment à ses dépenses courantes, malgré le vote tardif du budget, puisque d'habitude celui-ci est validé en assemblée avant la fin de l'année n-1.

Dans la section de fonctionnement de la colonne BP 2020, le montant de cette capacité de 2019 a été déduite puisque les engagements sur cette prévision ayant déjà été réalisés avant le vote du budget 2020.

Sur ces AE, pour 2021, en tenant compte du budget tardif au BP 2020 les frais généraux (chap 930) baissent de (-) 2,5 % au lieu d'une augmentation de 32,2 % par comparaison des données brutes entre les deux exercices.

Le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle (chap 932) connaîtra une hausse notamment en raison du dispositif de formation professionnelle qui tient compte de l'augmentation de place en IFSI et les mesures du Plan Segur de la santé (+10,3M€ par rapport au BP 2020), de la rémunération des stagiaires dont il est prévu une revalorisation au PLF 2021 (+7,2M€), du dispositif PACTE d'investissement dans les compétences avec des inscriptions afin de finaliser la tranche 2019 (+6 M€ en incluant les rémunérations).

Par ailleurs, ce secteur ainsi que l'action économique (chapitre 936) concentrent la majorité des crédits qui serviront notamment de contre-partie nationale à la mobilisation des enveloppes FSE et FEDER.

Au niveau économique (chap 936), une progression de 3,5M€ est prévue notamment en faveur des aides à l'animation économique à destination des entreprises et pour la mise en œuvre du volet 2 du Chèque Mon Ile

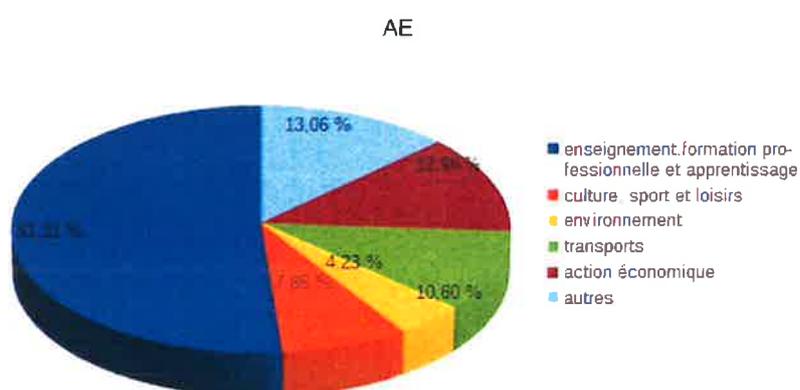
974.

Concernant le secteur culturel (chap 933), l'augmentation prévue de 5,5M€ (en tenant compte du budget tardif 2020) est liée à un financement plus important des associations culturelles, du fonctionnement de l'EPCC/PRMA, des études, des diverses manifestations, des salles et lieux de création ainsi que de l'enseignement artistique.

Dans le secteur des transports (chap 938), le dispositif de continuité territoriale est abondé d'un montant complémentaire de 17M€, qui se rajoute à l'inscription sous forme d'enveloppe pluriannuelle de 98M€ votée en 2019, afin de mieux répondre aux exigences de la Chambre Régionales des Comptes.

Il est rappelé que la différence entre le montant total des AE et celui des CP s'explique par le fait que les rémunérations de personnel et les intérêts de la dette ne peuvent faire, au regard de la réglementation, l'objet de capacité d'engagement.

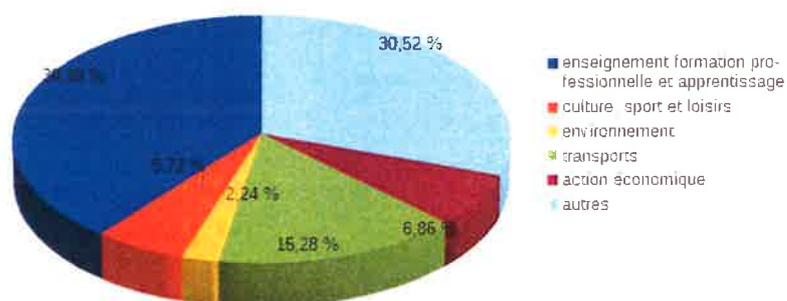
Par grande fonction budgétaire, les AE se ventilent comme suit :



Les interventions en faveur de la formation professionnelle, de l'enseignement et de l'action économique représentent 64,27 % du total des AE dont l'ouverture est proposée.

Par grande fonction budgétaire, les CP se ventilent comme suit :

CP



Les interventions en faveur de la formation professionnelle, de l'enseignement et du transport représentent 54,67 % du total des CP dont l'inscription est proposée.

Ainsi que précédemment mentionné dans le paragraphe sur les AE, il est à noter que la progression constatée dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle (chap 932) est imputable au dispositif de formation professionnelle (+12,2M€ en CP par rapport au BP 2020), de la rémunération des stagiaires qui tient compte de leur revalorisation (+4,9M€), du dispositif PACTE d'investissement dans les compétences pour finaliser la tranche 2019 (+2,4 M€ en incluant les rémunérations).

Dans le domaine culturel et le sport (chap 933), l'augmentation prévue de 6,2M€ en CP est liée à un financement plus important des associations culturelles, des structures muséales, des diverses manifestations, des salles et lieux de création, de l'enseignement artistique et des subventions dans le secteur du sport.

Au niveau économique (chap 936), une progression de 9,5M€ en CP est prévue notamment en faveur des aides à l'animation économique à destination des entreprises ainsi que des aides à la promotion touristique.

Dans le secteur des transports (chap 938), le dispositif de continuité territoriale est doté d'une enveloppe de 17M€ en 2021 contre 48M€ l'année précédente.

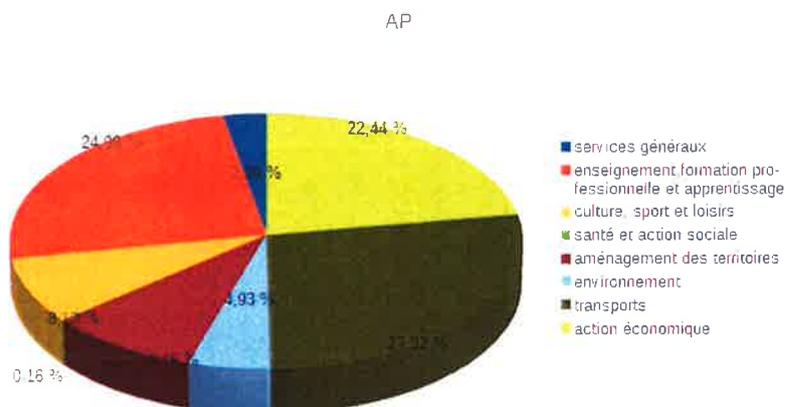
Déduction faite des dépenses de personnel et des intérêts de la dette, les CP servant à la couverture des AE s'élèvent à 234,6 M€ dont une partie est destinée à la couverture des engagements antérieurs à 2021 et l'autre pour la couverture des engagements nouveaux.

Le détail de ces propositions vous est présenté dans le volume «rapports sectoriels» joint au document comptable.

Une baisse des dépenses d'investissement en AP mais une progression en CP

Le projet de Budget Primitif pour 2021 s'élève à 216,4 M€ en Autorisation de Programme (AP).

Par grande fonction budgétaire, les AP se ventilent comme suit :



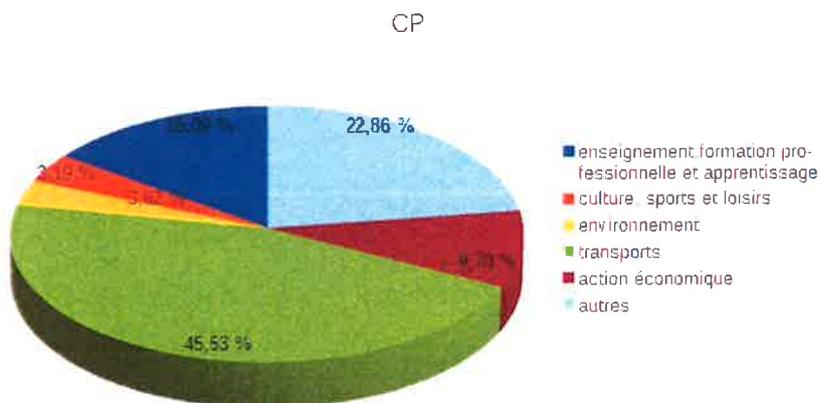
Les fonctions 2 « enseignement, formation professionnelle et apprentissage » et 8 « transports » concentrent 52,31 % des ouvertures d'AP proposées.

Au chapitre 903, il est prévu une augmentation de la prévision de 7,8M€ pour la construction et l'extension des équipements sportifs dont 6M€ pour le CREPS de St Denis et de la Plaine des Cafres.

Au chapitre 906, les aides régionales aux entreprises connaissent une progression de 10,8M€ notamment avec le dispositif de fonds de solidarité. En ce qui concerne le secteur du numérique, la prévision augmente de 7M€ en faveur des entreprises. De plus, le dispositif d'ingénierie financière lié aux fonds de prêts, est doté d'un montant de 5,5M€ soit une hausse de 3,6M€ par rapport à 2020.

La diminution constatée dans le secteur des transports (chap 908) est due à l'inscription exceptionnelle en 2020 de 11 M€ en AP pour l'opération envisagée pour la restauration du pont de la rivière de l'Est, ainsi que l'opération Run Rail qui a également mobilisé en 2020 un engagement de 9,6M€ pour des dépenses liées aux frais d'étude.

Par grande fonction budgétaire, les CP se ventilent comme suit :



Par rapport au BP 2020, les CP augmentent de 18,9 %. La fonction 8 « transports », avec la Nouvelle Route du Littoral ainsi que les autres projets de travaux sur les routes régionales, concentre 45,5 % du total des CP proposés. Hors dette et hors NRL, le montant des autres investissements se chiffre à 261,8 M€ ce qui représente un niveau d'investissement plus élevé qu'au budget primitif de l'année précédente (208,2 M€). Il est à noter l'augmentation en matière de :

- équipement des lycées publics, travaux sur les centres SPL et au niveau du Plan de Relance Régional d'aide aux Communes dans le domaine de l'éducation (+6,5 M€) au chapitre 902,
- dans le secteur de l'aménagement des territoires (+4,5 M€) au chap 905 avec le financement des projets liés aux TIC et du Plan de Relance Régional d'aide aux Communes en matière d'aménagement des bâtiments,
- au chapitre 906, les aides régionales aux entreprises connaissent une progression de 9,4M€ en CP

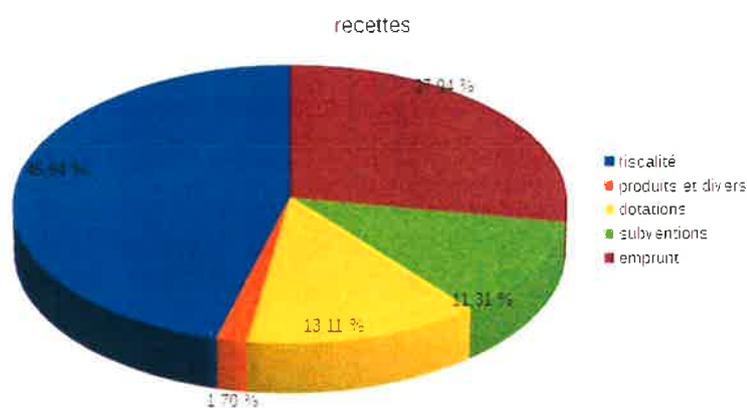
notamment avec le dispositif de fonds de solidarité régional. En ce qui concerne le secteur du numérique, l'augmentation est de 4,7M€ en faveur des entreprises. De plus, les dispositifs d'ingénierie financière liés aux fonds de prêts et aux prêts rebond connaissent une hausse de 7,2M€ par rapport à 2020,

- le secteur de l'environnement (chap 907) augmente de 2,9M€ notamment avec les dispositifs liés à l'énergie notamment en matière des subventions d'équipement aux personnes et en matière d'aménagement des bâtiments publics,
- les crédits alloués aux opérations du programme régional routes progressent de 11,1M€ en CP au chapitre 908, de même le dispositif de voie vélo régionale augmente de 2M€ et au niveau de la restauration du pont de la rivière de l'Est un montant complémentaire de 5,8M€ est prévu en 2021. S'agissant de la NRL, la hausse des crédits de paiement de 8,4M€ traduit l'état d'avancement du chantier.

Le détail de ces propositions vous est présenté dans le volume « rapports sectoriels » joint au document comptable.

Le BP 2021 est équilibré à partir des recettes fiscales, des dotations d'État ainsi que du recours à l'emprunt

En recettes, le projet de Budget Primitif 2021 est équilibré à partir de cinq grandes catégories de ressources : le produit fiscal, les dotations État, les subventions de L'État et de l'Europe, les produits de gestion et recettes diverses ainsi qu'un recours à l'emprunt.



1 – fiscalité :

La prévision de recettes fiscales pour 2021 est de 408,2 M€ dont 36,2 M€ pour la fiscalité locale directe et des compensations diverses, 371,9 M€ pour la fiscalité locale indirecte. Ces différentes recettes fiscales sont détaillées dans la présentation technique ci-après.

Par rapport au BP 2020, le produit de la fiscalité augmente globalement de 0,4 %.

S'agissant du produit de la fiscalité locale directe (36,2 M€), la baisse globale de (-) 63,1 % est essentiellement due à celle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. En effet, dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2021 il est prévu le remplacement de la CVAE par une fraction de TVA égale au montant perçu en 2020. Il prévoit également le maintien pour 2021 de la clause de garantie de TVA des régions au niveau de la DGF perçue en 2017.

Le produit de la fiscalité indirecte (371,9 M€), repose principalement sur deux taxes : la taxe spéciale de consommation sur les carburants (affectée des mesures prise en faveur du pouvoir d'achat) et l'octroi de mer régional.

2 – dotations :

Il s'agit de ressources versées par L'État soit pour tenir compte d'une insuffisance de ressources fiscales (ancienne DGF transformée en fraction de TVA), soit pour compenser les transferts de charges intervenues à l'occasion des différents transferts de compétences (DGD, DRES).

Pour 2021, la prévision totale de ces dotations s'élève à 116,5 M€ ; le détail en est donné dans la présentation technique ci-après.

Avec la disparition de la DGF et de la poursuite du gel des autres dotations versées par l'État (DGD et DRES), les dotations se maintiennent au même niveau entre les deux exercices.

3 – subventions :

Il s'agit de ressources attendues de la part de différents partenaires pour des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage Région ou faisant l'objet de préfinancement par la Région.

Au titre du projet de Budget Primitif 2021, un montant total de 100,5 M€ est prévu dont principalement 38,7 M€ du Fonds Social Européen et de 44,5 M€ du FEDER.

4 – produits de gestion et recettes diverses :

Les produits de gestion et recettes diverses attendus pour 2021 s'élèvent à 15,1 M€ en diminution de (-) 61,2% par rapport au BP 2020.

Les produits de gestion proviennent notamment de loyers immobiliers, des cotisations du Conservatoire à Rayonnement Régional, de la participation des familles aux frais de restauration scolaire, de remboursement au titre de la rémunération du personnel ainsi que diverses redevances liées à des concessions.

Les recettes diverses concernent pour l'essentiel le FCTVA ainsi que la cession d'éléments de

patrimoine non stratégiques (comme des délaissés routiers).

La recette attendue pour 2021 au titre du FCTVA s'élève à 8 M€. Il s'agit d'une prévision effectuée à partir d'une estimation de réalisation de dépenses de 2020 et intégrant notamment les dépenses éligibles relatives à la Nouvelle Route du Littoral.

5 – recours à l'emprunt :

Un recours à l'emprunt de 248,223 M€ est proposé dans le cadre du projet de Budget Primitif 2021, en augmentation de 115,2 M€ par rapport au BP 2020.

Ainsi au total, et en mouvements budgétaires incluant les écritures d'ordre, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 est équilibré en dépenses et recettes à 1 488 601 554,00 €.

dépenses			recettes	
postes	CE	CP	postes	CP
interventions – frais communs	221 847 202,00	390 326 385,00	fiscalité	408 181 263,00
intérêts dette		27 200 000,00	dotations	89 600 000,00
			subventions	55 832 730,00
dotations			produits/autres	6 064 869,00
dotation aux amortissements		138 864 890,00	neutralisation amortissements	90 425 935,00
virement à la section d'invest.		117 266 328,00	reprise subv. transférables	43 572 806,00
fonctionnement	221 847 202,00	673 657 603,00	fonctionnement	673 657 603,00
neutralisation amortissements		90 425 935,00	dotation aux amortissements	138 864 890,00
reprise subv. transférables		43 572 806,00	virement de section de fonction.	117 266 328,00
opérations patrimoniales		210 000 000,00	opérations patrimoniales	210 000 000,00
équipement	216 401 578,00	398 245 210,00	fiscalité	0,00
rembours. dette		72 700 000,00	dotations	48 911 000,00
			subventions	44 828 600,00
			divers	9 050 000,00
investissement	216 401 578,00	814 943 951,00	emprunt	248 223 133,00
			investissement	814 943 951,00
total	438 248 780,00	1 488 601 554,00	total	1 488 601 554,00

La reconduction des trois budgets annexes : énergie, DSP et Transport

Au delà du budget principal de la collectivité, il est proposé de reconduire les trois budgets annexes à savoir :

- budget annexe assujetti à la TVA pour la distribution et la production d'énergie pour la vente d'énergie produite par l'installation hydroélectrique du Bras des Lianes, la redevance d'occupation du domaine public versée par des prestataires privés au titre de la mise à disposition de toitures de certains lycées pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques, ainsi que les reventes d'électricité produite à partir des panneaux photovoltaïques du CPOI et de certains lycées,

	énergie	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	313 000,00	313 000,00
	épargne		
	s/total	313 000,00	313 000,00
investissement	interventions		
	épargne		
	s/total		
	total	313 000,00	313 000,00

- budget annexe assujetti à la TVA pour le suivi des opérations de mise à disposition d'investissements réalisés à titre onéreux dans le cadre de la DSP Musées. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les règles d'assujettissement à la TVA applicables aux collectivités qui mettent en affermage l'exploitation d'un service public ont été modifiées, de même que les modalités de récupération de la TVA payée lors de l'acquisition ou de la construction des équipements affermés.

	DSP	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	72 100,00	351 100,00
	amortissement	2 847 395,00	
	reprise subvention		2 833 465,00
	épargne	265 070,00	
	s/total	3 184 565,00	3 184 565,00
investissement	interventions	279 000,00	
	reprise subvention	2 833 465,00	
	amortissement		2 847 395,00
	épargne		265 070,00
	s/total	3 112 465,00	3 112 465,00
	total	6 297 030,00	6 297 030,00

Le nouveau dispositif prévoit que les collectivités qui mettent à disposition de leur délégataire, à titre onéreux (c'est à dire contre versement d'une redevance), les investissements nécessaires à l'exploitation du service, sont assujetties à TVA. Du fait de cet assujettissement, les collectivités devront soumettre les redevances à la TVA. En contrepartie, elles pourront « récupérer » la TVA payée en exerçant directement leur droit à déduction.

Les redevances perçues par la Région et entrant dans le champ d'application de ce nouveau dispositif sont celles versées par la SPL Réunion des Musées Régionaux pour l'exploitation des structures muséales régionales.

- budget annexe Transport créé en 2017. La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe », confie de nouvelles compétences aux régions. Elle prévoit notamment le transfert de la compétence transport des départements aux régions à compter du 1er janvier 2017.

	TRANSPORT	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	26 897 000.00	26 897 000.00
	épargne		
	s/total	26 897 000,00	26 897 000,00
investissement	interventions		
	épargne		
	s/total	0,00	0,00
	total	26 897 000,00	26 897 000,00

La reconduction des budgets autonomes FEDER et INTERREG

- budget autonome FEDER (2014-2020):

Par délibérations du Conseil Régional des 22 avril et 17 juin 2014, le Conseil Régional a confirmé sa volonté d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020 et de gérer une enveloppe FEDER de 1,130 Md € et par la même d'assumer les responsabilités financières fixées par l'article L1511-2 du CGCT.

Lors de sa réunion du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a approuvé la mise en place effective d'un budget (rapport DAF/2014/22) dotée d'une autonomie financière dans le cadre budgétaire et comptable de la nomenclature M71.

- capacités d'engagement :

Les capacités d'engagement ont été ouvertes en totalité en 2014 pour un montant de 174 000 000 € en autorisations d'engagement en section de fonctionnement et 956 456 061 € en autorisations de programme en

section d'investissement, leur engagement s'étant fait globalement la même année au niveau du Conseil Régional. En 2020, il a été également proposé uniquement en autorisation de programme, une inscription complémentaire de 113 045 606,10 € au titre de la Dotation de Programme Additionnelle.

Pour le BP 2021, il est proposé l'inscription complémentaire d'une autorisation d'engagement de 10 000 000 € en section de fonctionnement et d'une autorisation de programme de 257 000 000 € en section d'investissement au titre du REACT UE pour la tranche 2021.

- crédits de paiement : pour les capacités budgétaires inscrites en 2014, le montant proposé pour 2021 correspond, comme l'an passé, à 1/8ème de l'enveloppe totale de capacité d'engagement soit 141 350 000 € et qui sont ventilées selon la nature comptable des dépenses à engager soit en investissement (article 204) soit en fonctionnement (article 657). En ce qui concerne les dépenses et recettes du REACT UE, les crédits de paiement représentent 1/3 des capacités inscrites en 2021 soit un montant de 89 000 000,00 €.

Dans le tableau ci-dessous sont intégrés les écritures d'ordre à compter de 2019.

	FEDER	dépenses		recettes
		CE	CP	
fonctionnement	interventions	10 000 000,00	25 083 333,00	25 083 333,00
	amortissement		89 320 708,43	
	reprise subvention			89 320 708,43
	s/total	10 000 000,00	114 404 041,43	114 404 041,43
investissement	interventions	257 000 000,00	205 266 667,00	205 266 667,00
	amortissement			89 320 708,43
	reprise subvention		89 320 708,43	
	s/total	257 000 000,00	294 587 375,43	294 587 375,43
	total	267 000 000,00	408 991 416,86	408 991 416,86

- budget autonome INTERREG V-OI (Océan Indien) 2014-2020 :

Par délibération du Conseil Régional du 10 avril 2015, le Conseil Régional a confirmé sa volonté d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion pour le Programme INTERREG V-OI 2014-2020, de gérer l'enveloppe totale de 63,2 M€ et par la même d'en assumer les responsabilités financières fixées par l'article L1511-2 du CGCT par la mise en place d'un budget dotée d'une autonomie financière dans le cadre budgétaire et comptable de la nomenclature M71.

- capacités d'engagement :

Les capacités d'engagement ont été ouvertes en totalité en 2015 pour un montant de 63 200 000 € en autorisations d'engagement en section de fonctionnement son engagement s'étant fait globalement la même année au niveau du Conseil Régional. En 2020, il a été également proposé uniquement en autorisation d'engagement, une inscription complémentaire de 6 320 000 € au titre de la Dotation de Programme Additionnelle.

- crédits de paiement : le montant proposé pour 2021 correspond, comme l'an passé, à 1/8ème de l'enveloppe totale de capacité d'engagement soit 7 900 000 € et qui sont ventilées selon la nature comptable des dépenses à engager soit en investissement (article 204) soit en fonctionnement (article 657). Dans le tableau ci-dessous sont intégrés les écritures d'ordre à compter de 2020.

	POCT	dépenses		recettes
		CE	CP	
fonctionnement	interventions	0,00	7 110 000,00	7 110 000,00
	amortissement		379 190,56	
	reprise subvention			817 191,88
	épargne		438 001,32	
	s/total	0,00	7 927 191,88	7 927 191,88
investissement	interventions	0,00	790 000,00	790 000,00
	amortissement			379 190,56
	reprise subvention		817 191,88	
	épargne			438 001,32
	s/total	0,00	1 607 191,88	1 607 191,88
	total	0,00	9 534 383,76	9 534 383,76

C'est sur ces bases, que je vous propose d'approuver les projets de Budget Primitif pour l'exercice 2021, équilibrés en dépenses et recettes et en mouvements budgétaires (mouvements réels + mouvements d'ordre), à 1 488 601 554,00 € pour le budget principal, à 33 507 030 € pour les trois budgets annexes, à 408 991 416,86 € pour le budget autonome FEDER et à 9 534 383,76 € pour le budget autonome POCT, cette approbation emportant :

- au titre du Budget Principal, l'ouverture d'un montant total de 216 401 578,00 € en autorisations de programme nouvelles pour la section d'investissement et 221 847 202,00 € en autorisations d'engagement pour la section de fonctionnement,

- au titre du Budget autonome FEDER, l'ouverture d'un montant total de 257 000 000,00 € en autorisations de programme nouvelles pour la section d'investissement et 10 000 000,00 € en autorisations d'engagement pour la section de fonctionnement,

- une délégation à la Commission Permanente ou au Président du Conseil Régional pour procéder à leur engagement conformément aux indications fournies en annexe du projet de Budget Primitif,

- la fixation des recettes et des taux/tarifs des taxes fiscales tels que prévus en annexe du document comptable et la nouvelle répartition des taux de TSCC entre les collectivités locales,

- la possibilité de recourir l'année prochaine et ce jusqu'au 31 décembre 2021 à des lignes et des billets de trésorerie pour un montant maximum de 200 000 000 €, délégation étant donnée au Président du Conseil Régional conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale.

- une délégation au Président du Conseil Régional, conformément à l'article L.4224-5 du code général des collectivités territoriales de la possibilité de :

a) modifier tout contrat de prêt précédemment souscrit, si cette opération peut permettre de réduire la charge à venir de la dette existante (modification du type de taux, changement d'index, renégociation des marges, modification des modalités d'amortissement),

b) effectuer les actions nécessaires à une gestion active de la dette de la collectivité, souscrire des contrats de couverture des risques de taux et de change (swap, cap ...), conduire les négociations pour passer

les ordres par téléphone, télécopie, courriers avec les établissements financiers et passer les actes correspondants,

c) rembourser des emprunts par anticipation, avec ou sans réaménagement, en fonction des opportunités des marchés financiers et du niveau de trésorerie de la collectivité,

d) signer les actes correspondants. En cas d'empêchement du Président, l'autorisation est donnée au 1^{er} Vice Président et au Directeur Général des Services, ces derniers étant également autorisés à cristalliser les opérations de marché.

Enfin, je vous propose d'adopter les projets de délibération ci-joints qui concernent des dispositions particulières à prendre dans certains secteurs d'intervention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

PRÉSENTATION TECHNIQUE

BUDGET PRINCIPAL

• PRÉAMBULE

Depuis l'exercice 2019, le Budget Principal ainsi que les Budgets FEDER et POCT sont soumis à la norme comptable M57.

Ce changement de référentiel s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes. La M57 constitue en effet le référentiel de certification conformément aux termes de la convention conclue entre la collectivité et la Cour des comptes.

La M57 se caractérise par sa transversalité et reprend les éléments communs aux cadres communal (M14), départemental (M52) et régional (M71). Il résulte d'une fusion complète des nomenclatures de ces 3 instructions et y reprend les mécanismes budgétaires et comptables les plus souples en s'inspirant fortement de la M71. Ainsi, les modifications pour la collectivité portent d'avantage sur les nomenclatures fonctionnelles et par nature que sur les règles de gestion budgétaire et comptable.

La présentation du budget par fonction est maintenue avec le nouvel ordre fonctionnel suivant :

Code	Libellé
0	services généraux
0-5	gestion des fonds européens
1	sécurité
2	enseignement, formation professionnelle et apprentissage
3	culture, vie sociale, jeunesse et loisir
4	santé et action sociale
5	aménagement des territoires et habitat
6	action économique
7	environnement
8	transports
9	fonction en réserve

Les chapitres 921 à 926 en investissement et 940 à 946 en fonctionnement comprennent des prévisions de dépenses non ventilées dans une fonction.

Le chapitre 95 concerne des chapitres de prévision sans réalisation (dépenses imprévues, virement de l'autofinancement complémentaire, ...).

Les règles budgétaires (modalité de vote du budget et cadre de la pluriannualité) et comptables (enregistrement des immobilisations et calcul de l'amortissement, procédure de rattachement de charges et produits, constitution des provisions...) inscrites au règlement budgétaire et financier sont inchangées. Elles pourront évoluer au cours de l'exercice 2021 pour intégrer les préconisations liées à l'expérimentation et les derniers travaux du Conseil National sur la Comptabilité Publique.

• PRÉSENTATION DU BP 2021

En mouvements réels et en crédits de paiement, les prévisions de dépenses et de recettes du projet de Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2021, sont équilibrées comme suit :

	recettes	struct.	dépenses	struct.
fonctionnement	539 658 862,00	61%	417 526 385,00	47%
investissement	348 812 733,00	39%	470 945 210,00	53%
total	888 471 595,00	100%	888 471 595,00	100%

Pour la clarté de la présentation, il est proposé de commencer par l'examen des dépenses, puis de celui des recettes, des écritures d'ordre et des budgets annexes et des équilibres budgétaires et de finir par les deux budgets autonomes FEDER et INTERREG.

1 – les dépenses :

Par rapport au BP 2020, la répartition des dépenses et les évolutions du projet de BP 2021 sont les suivantes :

1.1 – en capacités d'engagement :

De nouvelles ouvertures de capacités d'engagement (fonctionnement et investissement) pour un montant total de 438 248 780,00 € contre 389 246 631,00 € au BP 2020.

	BP 2020	BP 2021	Évol. 21/20
fonctionnement	158 116 269 00	221 847 202 00	40 3%
investissement	231 130 362 00	216 401 578 00	-6 4%
total	389 246 631,00	438 248 780,00	12,6%

Il est à noter que concernant l'exercice 2020 (n-1), la Région a voté en novembre 2019 une Décision Modificative n° 2 en Autorisation d'Engagement pour un montant total de 19 842 152 €.

Ce montant a été inscrit au budget 2019 pour permettre à la collectivité de fonctionner normalement au cours du premier trimestre 2020 et faire ainsi face notamment à ses dépenses courantes, malgré le vote tardif du budget, puisque d'habitude celui-ci est validé en assemblée avant la fin de l'année n-1.

Dans la section de fonctionnement de la colonne BP 2020, le montant de cette capacité de 2019 a été déduite puisque les engagements sur cette prévision ayant déjà été réalisés avant le vote du budget 2020.

En section de fonctionnement, les autorisations d'engagement (AE) proposées s'élèvent à 221 847 202,00 €, soit une augmentation 40,3 % par rapport au BP 2020. En incluant le budget tardif au budget 2020, l'augmentation est de 24,7 %. Le détail des enveloppes fonctionnelles est présenté dans les rapports sectoriels joints au document comptable.

ch.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol. 21/20
930	services généraux	18 509 074.41	24 466 971.00	32.2%
931	sécurité	0.00		0.0%
932	enseignement formation professionnelle et apprentissage	86 181 733.00	113 826 220.00	32.1%
933	culture vie sociale jeunesse sports et loisirs	8 891 081.00	17 418 890.00	95.9%
934	santé et action sociale	1 617 000.00	1 807 000.00	11.8%
935	aménagement des territoires et habitat	1 865 784.59	2 001 581.00	7.3%
936	action économique	25 280 266.00	28 744 960.00	13.7%
937	environnement	9 598 280.00	9 379 020.00	-2.3%
938	transports	5 505 179.00	23 512 060.00	327.1%
939	fonction en réserve	0.00		0.0%
940	impositions directes	0.00		0.0%
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	67 871.00	90 500.00	33.3%
945	provisions	0.00		0.0%
952	dépenses imprévues	600 000.00	600 000.00	0.0%
	total AE en fonctionnement	158 116 269,00	221 847 202,00	40,3%

En tenant compte du budget tardif au BP 2020 les frais généraux (chap 930) baissent de (-) 2,5 % au lieu d'une augmentation de 32,2 % inscrite dans le tableau ci-dessus.

Le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle (chap 932) connaîtra une hausse notamment en raison du dispositif de formation professionnelle qui tient compte de l'augmentation de place en IFSI et les mesures du Plan Segur de la santé (+10,3M€ par rapport au BP 2020), de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle puisqu'il est prévu une revalorisation des indemnités de stage dans le cadre du PLF 2021 (+7,2M€), du dispositif PACTE d'investissement dans les compétences avec des inscriptions afin de finaliser la tranche 2019 (+6 M€ en incluant les rémunérations).

Par ailleurs, ce secteur ainsi que l'action économique (chapitre 936) concentrent la majorité des crédits qui serviront notamment de contre-partie nationale à la mobilisation des enveloppes FSE et FEDER. Au niveau économique (chap 936), une progression de 3,5M€ est prévue notamment en faveur des aides à l'animation économique à destination des entreprises et pour la mise en œuvre du volet 2 du Chèque Mon Ile 974.

Concernant le secteur culturel (chap 933), l'augmentation prévue de 5,5M€ (en tenant compte du budget tardif 2020) est liée à un financement plus important des associations culturelles, du fonctionnement de l'EPCC/PRMA, des études, des diverses manifestations, des salles et lieux de création ainsi que de l'enseignement artistique.

Dans le secteur des transports (chap 938), le dispositif de continuité territoriale est abondé d'un montant complémentaire de 17M€, qui se rajoute à l'inscription sous forme d'enveloppe pluriannuelle de 98M€ votée en 2019, afin de mieux répondre aux exigences de la Chambre Régionales des Comptes.

En section d'investissement, les autorisations de programme (AP) proposées s'élèvent à 216 401 578,00 € au BP 2021 contre 231 130 362,00 € au BP 2020 soit une diminution de (-) 6,4 %.

ch.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol. 21/20
900	services généraux	8 100 414,00	6 256 840,00	-22,8%
901	sécurité	0,00		0,0%
902	enseignement formation professionnelle et apprentissage	55 844 256,00	54 082 200,00	-3,2%
903	culture, vie sociale jeunesse sports et loisirs	11 899 479,00	17 588 070,00	47,8%
904	santé et action sociale	198 964,00	350 000,00	75,9%
905	aménagement des territoires et habitat	21 977 534,00	19 790 000,00	-10,0%
906	action économique	26 927 512,02	48 558 438,00	80,3%
907	environnement	13 582 202,98	10 661 550,00	-21,5%
908	transports	92 600 000,00	59 114 480,00	-36,2%
909	fonction en réserve	0,00		0,0%
950	dépenses imprévues	0,00		0,0%
total AP en investissement		231 130 362,00	216 401 578,00	-6,4%

Au chapitre 903, il est prévu une augmentation de la prévision de 7,8M€ pour la construction et l'extension des équipements sportifs dont 6M€ pour le CREPS de St Denis et de la Plaine des Cafres.

Au chapitre 906, les aides régionales aux entreprises connaissent une progression de 10,8M€ notamment avec le dispositif de fonds de solidarité régionale. En ce qui concerne le secteur du numérique, les aides régionales augmentent de 7M€ en faveur des entreprises. De plus, le dispositif d'ingénierie financière lié aux fonds de prêts, est doté d'un montant de 5,5M€ soit une hausse de 3,6M€ par rapport à 2020.

La diminution constatée dans le secteur des transports (chap 908) est due à l'inscription exceptionnelle en 2020 de 11 M€ en AP pour l'opération envisagée pour la restauration du pont de la rivière de l'Est, ainsi que l'opération Run Rail qui a également mobilisé en 2020 un engagement de 9,6M€ pour des dépenses liées aux frais d'étude.

Le détail des enveloppes fonctionnelles est présenté dans les rapports sectoriels joints au document comptable.

1.2 - en crédits de paiement :

Il est proposé l'inscription d'un total de crédits de paiement de 888 471 595,00 € soit une

augmentation de 9,6 % par rapport au BP 2020.

	BP 2020	BP 2021	Évol. 21/20
fonctionnement	414 355 919,00	417 526 385,00	0,8%
investissement	396 187 475,00	470 945 210,00	18,9%
total	810 543 394,00	888 471 595,00	9,6%

En section de fonctionnement, les crédits de paiement proposés s'élèvent à 417 526 385,00 € en hausse de 0,8 % par rapport au BP 2020.

ch.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol. 21/20
930	services généraux	90 927 253,08	93 940 154,00	3,3%
931	sécurité	0,00		0,0%
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	152 509 197,00	164 450 720,00	7,8%
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 621 787,00	23 867 890,00	35,4%
934	santé et action sociale	1 903 500,00	1 903 500,00	0,0%
935	aménagement des territoires et habitat	1 808 145,21	2 108 581,00	16,6%
936	action économique	19 146 357,91	28 638 960,00	49,6%
937	environnement	9 117 507,00	9 367 520,00	2,7%
938	transports	94 658 551,00	63 793 060,00	-32,6%
939	fonction en réserve	0,00		0,0%
940	impositions directes	34 900,00	153 500,00	339,8%
943	opérations financières	24 926 221,00	27 200 000,00	9,1%
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	502 499,80	502 500,00	0,0%
945	provisions	1 200 000,00	1 600 000,00	33,3%
	total CP en fonctionnement	414 355 919,00	417 526 385,00	0,8%

Ainsi que précédemment mentionné dans le paragraphe sur les AE, il est à noter que la progression constatée dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle (chap 932) est imputable au dispositif de formation professionnelle (+12,2M€ en CP par rapport au BP 2020), de la rémunération des stagiaires qui tient compte de la revalorisation des indemnités de stage des étudiants (+4,9M€), du dispositif PACTE d'investissement dans les compétences pour finaliser la tranche 2019 (+2,4 M€ en incluant les rémunérations).

Dans le domaine culturel et le sport (chap 933), l'augmentation prévue de 6,2M€ en CP est liée à un financement plus important des associations culturelles, des structures muséales, des diverses manifestations, des salles et lieux de création, de l'enseignement artistique et des subventions dans le secteur du sport.

Au niveau économique (chap 936), une progression de 9,5M€ en CP est prévue notamment en faveurs des aides à l'animation économique à destination des entreprises ainsi que des aides à la promotion touristique.

Dans le secteur des transports (chap 938), le dispositif de continuité territoriale est doté d'une enveloppe de 17M€ en 2021 contre 48M€ l'année précédente compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur le trafic aérien.

En section d'investissement, les crédits de paiement proposés s'élèvent à 470 945 210,00 € en hausse de 18,9 % par rapport au BP 2020.

ch.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol. 21/20
900	services généraux	9 405 020.00	8 046 840.00	-14.4%
901	sécurité	0.00		0.0%
902	enseignement formation professionnelle et apprentissage	64 612 335.00	71 083 370.00	10.0%
903	culture vie sociale jeunesse sports et loisirs	17 129 556.00	17 063 070.00	-0.4%
904	santé et action sociale	203 646.00	253 650.00	24.6%
905	aménagement des territoires et habitat	22 158 000.00	26 673 300.00	20.4%
906	action économique	23 705 830.06	46 671 760.00	92.7%
907	environnement	12 083 087.94	15 038 740.00	24.5%
908	transports	186 890 000.00	214 414 480.00	14.7%
909	fonction en réserve	0.00		0.0%
923	dettes et autres opérations financières	60 000 000.00	72 700 000.00	21.2%
	total CP en investissement	396 187 475,00	470 945 210,00	18,9%

Hors dette et hors NRL, le montant des autres investissements se chiffre à 261,8 M€ ce qui représente un niveau d'investissement plus élevé qu'au budget primitif de l'année précédente (208,2 M€). Il est à noter l'augmentation en matière de :

- équipement des lycées publics, travaux sur les centres SPL et au niveau du Plan de Relance Régional d'aide aux Communes dans le domaine de l'éducation (+6,5 M€) au chapitre 902,
- dans le secteur de l'aménagement des territoires (+4,5 M€) au chap 905 avec le financement des projets liés aux TIC et du Plan de Relance Régional d'aide aux Communes en matière d'aménagement des bâtiments,
- au chapitre 906, les aides régionales aux entreprises connaissent une progression de 9,4M€ en CP notamment avec le dispositif de fonds de solidarité. En qui qui concerne le secteur du numérique, cette aide régionale augmente de 4,7M€ en faveur des entreprises. De plus, les dispositifs d'ingénierie financière liés aux fonds de prêts et aux prêts rebond connaissent une hausse de 7,2M€ par rapport à 2020,
- le secteur de l'environnement (chap 907) augmente de 2,9M€ notamment avec les dispositifs liés à l'énergie notamment en matière des subventions d'équipement aux personnes et en matière d'aménagement des bâtiments publics,
- les crédits alloués aux opérations du programme régional routes progressent de 11,1M€ en CP au chapitre 908, de même le dispositif de voie vélo régionale augmente de 2M€ et au niveau de la

restauration du pont de la rivière de l'Est un montant complémentaire de 5,8M€ est prévu en 2021. S'agissant de la NRL, la hausse des crédits de paiement de 8,4M€ traduit l'état d'avancement du chantier.

2 - les recettes :

L'équilibre est obtenu en recettes à hauteur de 888 471 595 € avec 46 % de recettes fiscales, 2 % de produits et recettes diverses, 13 % de dotations, 11 % de subventions et 28 % d'emprunt.

	fonctionnement	investissement	total	poids	Evol.21/20
fiscalité	408 161 263,00		408 161 263,00	46%	0,4%
produits et divers	6 064 869,00	9 050 000,00	15 114 869,00	2%	-61,2%
dotations	69 600 000,00	46 911 000,00	116 511 000,00	13%	0,0%
subventions	55 832 730,00	44 628 600,00	100 461 330,00	11%	-13,1%
emprunt	0,00	248 223 133,00	248 223 133,00	28%	86,6%
total	539 658 862,00	348 812 733,00	888 471 595,00	100%	9,6%

En section de fonctionnement, les prévisions de recettes s'élèvent à 539 658 862 € en augmentation de 3 % par rapport au BP 2020. Elles se répartissent par chapitre budgétaire comme suit :

ch.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol. 21/20
930	services généraux	45 767 000,00	40 376 269,00	-11,8%
931	sécurité	0,00		
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14 528 080,00	31 228 080,00	114,9%
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	665 000,00	665 000,00	0,0%
935	aménagement des territoires et habitat	161 000,00		-100,0%
936	action économique	322 450,00	253 350,00	-21,4%
937	environnement	0,00		
938	transports	860 000,00	1 400 000,00	62,8%
939	fonction en réserve	0,00		
940	impositions directes	98 000 000,00	36 186 163,00	-63,1%
941	autres impôts et taxes	293 415 600,00	359 650 000,00	22,6%
942	dotations et participations	70 000 000,00	69 900 000,00	-0,1%
943	opérations financières	0,00		
945	reprise sur provisions antérieures	0,00		
	total recettes réelles de fonctionnement	523 719 130,00	539 658 862,00	3,0%

Les services généraux diminuent de (-) 11,8 % suite à une baisse de la subvention globale FSE de (-) 6 M€ par rapport à 2020. Une augmentation des recettes au chapitre 932 de (+) 114,9 % est constatée du fait d'une hausse de 5 M€ pour les subventions FSE liées à des marchés et la recette attendue de l'État à hauteur de 10 M€ suite à la poursuite du PACTE tranche 2019. Cette décision s'est formalisée en date du 17 septembre dernier par la signature de l'avenant relative à la convention financière du PACTE 2019. Les variations respectives de la fiscalité (chap.940 et chap.941) font suite au Projet de loi de finances pour 2021 qui prévoit de remplacer la CVAE par une fraction de TVA égale au montant perçu en 2020.

En section d'investissement, les prévisions de recettes s'élèvent à 348 812 733 € en augmentation de 21,6 % par rapport au BP 2020 et se répartissent par chapitre budgétaire comme suit :

La principale augmentation provient de la hausse de l'emprunt à hauteur de (+) 86,6 % du fait de la baisse des subventions attendues au titre du FEDER et de l'État. Également, le FCTVA diminue du fait du faible niveau des dépenses d'investissement constaté en 2020, impact direct de la crise sanitaire sur l'avancement des opérations.

2.1 – fiscalité :

Le produit total attendu par la Région au titre des recettes fiscales et compensations pour l'exercice 2021 est de 408 161 263 € en augmentation de 0,4 % par rapport à la prévision du BP 2020.

Dans ce total, les recettes fiscales directes représentent 9 % contre 91 % pour les recettes fiscales indirectes.

	BP 2020	BP 2021	Evol.21/20	poids
fiscalité directe	98 000 000.00	36 186 163.00	-63.1%	9%
fiscalité indirecte	308 540 700.00	371 975 100.00	20.6%	91%
total	406 540 700.00	408 161 263.00	0.4%	100%

Dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2021 il est prévu le remplacement de la CVAE par une fraction de TVA égale au montant perçu en 2020. Il prévoit également le maintien pour 2021 de la clause de garantie de TVA des régions au niveau de la DGF perçue en 2017.

Ainsi calculée, la prévision 2021 pour la fiscalité locale directe s'élève à 36 186 163,00 € et se décompose comme suit :

	taux	BP 2020	BP 2021	Evol.21/20
fiscalité directe		98 000 000.00	36 186 163.00	-63.1%
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		57 000 000.00	0.00	-100.0%
compensation au titre CVAE		6 500 000.00	0.00	-100.0%
dotation compensation de la réforme de la TP		600 000.00	0.00	-100.0%
compensations fiscales		1 900 000.00	1 939 532.00	2.0%
imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		3 400 000.00	3 278 238.00	-3.6%
fonds péréquation CVAE		5 200 000.00	7 100 000.00	36.5%
frais de gestion		20 500 000.00	21 000 000.00	2.4%
fonds national de garantie individuelle de ressources		2 900 000.00	2 869 393.00	-1.1%

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation s'élève à 371 975 100 €, en augmentation de 20,6 % par rapport à 2020.

Ce produit repose principalement sur la taxe spéciale de consommation de carburant et l'octroi de mer soit 63,7 % des recettes fiscales indirectes.

fiscalité indirecte		taux	BP 2020	BP 2021	Evol.21/20
			308 540 700,00	371 975 100,00	20,5%
ressource régionale apprentissage taxe apprentis			3 249 100,00	3 249 100,00	0,0%
fraction TVA – ex DGF			16 400 000,00	15 400 000,00	-6,1%
cartes grises	51 €/cv		27 000 000,00	27 000 000,00	0,0%
taxe sur les rhums	106,71 €/hap		2 200 000,00	2 050 000,00	-6,8%
taxe sur les carburants			126 758 843,00	129 400 376,00	2,1%
	essence	58,24 €/hl			
	gazole	36,13 €/hl			
TSCC - fonds compensation transporteurs			2 056 757,00	2 099 624,00	2,1%
octroi de mer régional	2,50 %		106 000 000,00	105 500 000,00	-0,5%
octroi de mer FRDE (*)			2 800 000,00	0,00	-100,0%
taxe sur transports public aériens et maritimes	3,05 €/passager		2 600 000,00	2 500 000,00	-3,8%
TICPE formation			8 900 000,00	8 900 000,00	0,0%
TICPE transferts loi NOTRE et loi MAPTAM			1 500 000,00	1 500 000,00	0,0%
neutralisation ressource apprentissage			9 076 000,00	9 076 000,00	0,0%
fraction TVA – ex CVAE 2020			0,00	65 300 000,00	

(*) imputé en section d'investissement

La Région perçoit également des recettes fiscales spécifiques de l'État en substitution de la dotation globale de fonctionnement soit une fraction de la TVA à hauteur de 15,4M€ et la fraction de TVA liée au remplacement de la CVAE à hauteur de 65,3M€. Les taux des différentes taxes proposés pour 2021 sont détaillés dans le tableau ci-dessus.

2.2 – les produits et recettes diverses :

Cette catégorie de recettes se compose de produits de gestion (loyers, cotisations, redevances, ...) en section de fonctionnement, de la recette perçue au titre du Fonds de Compensation de la TVA pour des dépenses réalisées en 2020 ainsi que le produit des amendes radars en section d'investissement.

Pour 2021, le montant des recettes attendues au titre des produits et recettes diverses s'élèvent à 15 114 869 € en diminution de (-) 61,2 % par rapport au BP 2020.

Ceci s'explique principalement, en investissement, par le montant attendu du FCTVA au titre des dépenses d'investissement de 2020 en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent et des cessions.

chap.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol.21/20
s/total investissement		31 250 000,00	9 050 000,00	-71,0%
908	amendes radars	50 000,00	50 000,00	0,0%
922	fonds de compensation de la TVA	30 000 000,00	8 000 000,00	-73,3%
954	cessions d'immobilisations	1 200 000,00	1 000 000,00	-16,7%
s/total fonctionnement		7 676 600,00	6 064 869,00	-21,0%
930	remboursement sur rémunération du personnel THD	0,00	59 212,00	
930	remboursement sur charges de sécurité sociale	500 000,00	533 057,00	6,6%
930	remboursement ticket restaurant	1 100 000,00	967 000,00	-12,1%
930	redevance occupation du domaine public	17 000,00	17 000,00	0,0%
930	revenus des immeubles	500 000,00	500 000,00	0,0%
930	produits de participations	150 000,00	150 000,00	0,0%
930	remboursement contrats aides	0,00	150 000,00	
930	recettes trop perçus subvention	2 000 000,00	0,00	-100,0%
932	participation des familles restauration et hébergement s	1 500 000,00	1 500 000,00	0,0%
933	CRR cotisations	450 000,00	450 000,00	0,0%
933	CRR location instruments	5 000,00	5 000,00	0,0%
933	CRR location de salle et billetteries	30 000,00	30 000,00	0,0%
935	redevances DSP Gazelle	161 000,00	0,00	-100,0%
936	revenus des immeubles	3 600,00	3 600,00	0,0%
938	redevances d'occupation du domaine public	450 000,00	820 000,00	82,2%
938	redevances versées par fermiers et concessionnaires	410 000,00	580 000,00	41,5%
942	FCTVA fonctionnement	400 000,00	300 000,00	-25,0%
total produits et recettes diverses		38 926 600,00	15 114 869,00	-61,2%

2.3 – les transferts :

Cette catégorie de recettes se compose de dotations versées par l'Etat dans le cadre des transferts de compétences ainsi que des subventions à percevoir par la Région pour des opérations conduites en maîtrise d'ouvrage.

La prévision de recettes de transferts proposée au titre du Budget Primitif 2021 s'élève à 216 972 330 € en diminution de (-) 5,7 % par rapport au BP 2020.

	fonctionnement	investissement	Total 2021	Évol.21/20
dotations	69 600 000,00	46 911 000,00	116 511 000,00	0,0%
subventions	55 832 730,00	44 628 600,00	100 461 330,00	-11,6%
total	125 432 730,00	91 539 600,00	216 972 330,00	-5,7%

Les dotations versées par l'État prévues au titre du BP 2021 s'élèvent à 116 511 000 € soit une stabilité entre les deux exercices.

ch.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol.21/20
	s/total investissement	46 911 000,00	46 911 000,00	0,0%
902	Dotation Régional d'Équipement Scolaire	46 911 000,00	46 911 000,00	0,0%
	s/total fonctionnement	69 600 000,00	69 600 000,00	0,0%
942	Dotation Générale de Décentralisation	69 600 000,00	69 600 000,00	0,0%
	total dotations	116 511 000,00	116 511 000,00	0,0%

Les subventions attendues en investissement pour 2021 s'élèvent à 44 628 600 € contre 72 868 560 € au BP 2020 soit une diminution de (-) 38,8 %. Ceci s'explique principalement par la subvention de l'État provenant de l'AFITF pour la NRL compte-tenu du ralentissement des dépenses en 2020.

chap.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol.21/20
	s/total investissement	72 868 560,00	44 628 600,00	-38,8%
902	FEDER - INVESTISSEMENT DES LYCEES 2014-2020	3 715 000,00	5 685 000,00	53,0%
902	FEDER -RENOVATION THERMIQUE DES LYCEES 2014-2020	858 360,00	1 100 000,00	28,2%
902	FEDER - CENTRE DE FORMATION 2014-2020	2 325 600,00	2 978 600,00	28,1%
902	ETAT – Compensation transfert apprentissage	1 975 500,00	0,00	-100,0%
906	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	950 000,00	700 000,00	-26,3%
906	SUBVENTION EASME	60 400,00	0,00	-100,0%
906	SUBVENTION EASME	163 700,00	0,00	-100,0%
906	FEDER 2014-2020 MESURES COVID ECONOMIE	0,00	3 765 000,00	
906	POE 2014-2020 FEDER TOURISME	0,00	3 500 000,00	
907	PARTICIPATION EDF PROGRAMME SLIME	1 900 000,00	2 100 000,00	10,5%
907	POE 2014-2020 FEDER CES	1 470 000,00	1 400 000,00	-4,8%
908	participations des Communes	1 000 000,00	4 000 000,00	300,0%
908	POE 2014-2020 FEDER Radiers	350 000,00	3 700 000,00	957,1%
908	POE 2014-2020 FEDER Routes	0,00	6 100 000,00	
908	POE 2014-2020 FEDER VVR	1 800 000,00	1 600 000,00	-11,1%
908	POE 2014-2020 FEDER TEE	4 100 000,00	700 000,00	-82,9%
908	PISTES FORESTIERES 2014-2020	2 200 000,00	1 300 000,00	-40,9%
908	ETAT – NRL	50 000 000,00	0,00	-100,0%
908	PONT DE LA RIVIERE DE L'EST	0,00	6 000 000,00	

En section de fonctionnement, les subventions attendues, pour l'essentiel, sont des recettes provenant de l'Europe au titre du FSE 2014-2020. Hors cette catégorie de ressource, l'augmentation est de 264,4 % constatée par rapport à 2020. Ceci est lié à la poursuite du PACTE tranche 2019.

chap.M57	libellé	BP 2020	BP 2021	Évol.21/20
	s/total fonctionnement	42 701 830,00	55 832 730,00	30,8%
930	FSE SUBVENTION GLOBALE 2014-2020	38 000 000,00	32 000 000,00	-15,8%
930	FEDER ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020	3 000 000,00	5 500 000,00	83,3%
930	INTERREG 2014-2020	500 000,00	500 000,00	0,0%
932	POE 2014-2020 FEDER BOURSES DOCTORALES	702 980,00	702 980,00	0,0%
932	PACTE 2019	0,00	10 000 000,00	
932	FSE FORMATION PROFESSIONNELLE 2014-2020 HSG	0,00	5 000 000,00	
932	POE FSE 2014 2020 IEJ	0,00	1 700 000,00	
933	ETAT – PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU CRR	180 000,00	180 000,00	0,0%
936	ETAT OCEAN METISS	28 800,00	0,00	-100,0%
936	EUROPE OCEAN METISS	40 300,00	0,00	-100,0%
936	CAP CREATION BPI	249 750,00	249 750,00	0,0%

Par partenaire, ces recettes de transfert (dotations et subventions) se ventilent comme suit :

	fonctionnement	investissement	total
Europe	45 652 730,00	43 928 600,00	89 581 330,00
FSE	38 700 000,00	0,00	38 700 000,00
FEDER	6 702 980,00	37 828 600,00	44 531 580,00
autres	249 750,00	6 100 000,00	6 349 750,00
Etat	10 180 000,00	700 000,00	10 880 000,00
total	55 832 730,00	44 628 600,00	100 461 330,00

2.4 – le recours à l'emprunt :

Un recours à l'emprunt d'un montant de 248 223 133 € est proposé au titre de l'exercice 2021 contre 132 994 704 € au BP 2020.

ch./art.	montant
923.1641	248 223 133,00

3 - les écritures d'ordre :

Les écritures d'ordre, qui sont internes au budget, sont les suivantes :

chap.	libellé	dépenses	recettes
946	amortissement subventions équipement		43 572 806,00
946	neutralisation des amortissements		90 425 935,00
946	dotations aux amortissement	138 864 890,00	
953	virement à la section d'investissement	117 266 328,00	
section de fonctionnement		256 131 218,00	133 998 741,00
925	opérations patrimoniales	210 000 000,00	210 000 000,00
926	amortissement subventions équipement	43 572 806,00	
926	neutralisation des amortissements	90 425 935,00	
926	dotations aux amortissement		138 864 890,00
951	virement de la section de fonctionnement		117 266 328,00
section d'investissement		343 998 741,00	466 131 218,00

Ainsi en mouvements budgétaires (mouvements d'ordre + mouvements réels) le projet de BP 2021, pour ce qui concerne le budget principal, est équilibré comme suit :

dépenses			recettes	
postes	CE	CP	postes	CP
interventions + frais communs	221 847 202,00	390 326 385,00	fiscalité	408 161 263,00
intérêts dette		27 200 000,00	dotations	69 600 000,00
			subventions	55 832 730,00
			produits/autres	6 064 869,00
dotation aux amortissements		138 864 890,00	neutralisation amortissements	90 425 935,00
virement à la section d'invest.		117 266 328,00	reprise subv. transférables	43 572 806,00
fonctionnement	221 847 202,00	673 657 603,00	fonctionnement	673 657 603,00
neutralisation amortissements		90 425 935,00	dotation aux amortissements	138 864 890,00
reprise subv. transférables		43 572 806,00	virement de section de fonction.	117 266 328,00
opérations patrimoniales		210 000 000,00	opérations patrimoniales	210 000 000,00
équipement	216 401 578,00	398 245 210,00	fiscalité	0,00
rembours. dette		72 700 000,00	dotations	46 911 000,00
			subventions	44 628 600,00
			divers	9 050 000,00
investissement	216 401 578,00	814 943 951,00	emprunt	248 223 133,00
			investissement	814 943 951,00
total	438 248 780,00	1 488 601 554,00	total	1 488 601 554,00

BUDGET ANNEXES

1 – Budget énergie :

	énergie	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	313 000,00	313 000,00
	épargne		
	s/total	313 000,00	313 000,00
investissement	interventions		
	épargne		
	s/total		
	total	313 000,00	313 000,00

2 – budget DSP Musées :

	DSP	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	72 100,00	351 100,00
	amortissement	2 847 395,00	
	reprise subvention		2 833 465,00
	épargne	265 070,00	
	s/total	3 184 565,00	3 184 565,00
investissement	interventions	279 000,00	
	reprise subvention	2 833 465,00	
	amortissement		2 847 395,00
	épargne		265 070,00
	s/total	3 112 465,00	3 112 465,00
	total	6 297 030,00	6 297 030,00

3 – budget Transport :

	TRANSPORT	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	26 897 000,00	26 897 000,00
	épargne		
	s/total	26 897 000,00	26 897 000,00
investissement	interventions		
	épargne		
	s/total	0,00	0,00
	total	26 897 000,00	26 897 000,00

BUDGET CONSOLIDÉ (budget principal et budgets annexes) :

Ainsi en mouvements budgétaires le projet de Budget Primitif consolidé pour l'exercice 2021, équilibré en dépenses et recettes s'élève à 1 522 108 584,00 €.

	dépenses		recettes
	CE	CP	
budget principal	221 847 202,00	673 657 603,00	673 657 603,00
budget annexe énergie		313 000,00	313 000,00
budget annexe DSP		3 184 565,00	3 184 565,00
budget annexe Transport		26 897 000,00	26 897 000,00
fonctionnement	221 847 202,00	704 052 168,00	704 052 168,00
budget principal	216 401 578,00	814 943 951,00	814 943 951,00
budget annexe énergie		0,00	0,00
budget annexe DSP		3 112 465,00	3 112 465,00
budget annexe Transport			
investissement	216 401 578,00	818 056 416,00	818 056 416,00
total	438 248 780,00	1 522 108 584,00	1 522 108 584,00

BUDGET AUTONOME FEDER

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

	FEDER	dépenses		recettes
		CE	CP	
fonctionnement	interventions	10 000 000,00	25 083 333,00	25 083 333,00
	amortissement		89 320 708,43	
	reprise subvention			89 320 708,43
	s/total	10 000 000,00	114 404 041,43	114 404 041,43
investissement	interventions	257 000 000,00	205 266 667,00	205 266 667,00
	amortissement			89 320 708,43
	reprise subvention		89 320 708,43	
	s/total	257 000 000,00	294 587 375,43	294 587 375,43
	total	267 000 000,00	408 991 416,86	408 991 416,86

La totalité des capacités d'engagement (AP/AE 1 130 000 000 €) a été ouverte au budget 2014 et directement engagée comptablement par le Conseil Régional. En 2020, il a été également proposé uniquement en autorisation de programme, une inscription complémentaire de 113 045 606,10 € au titre de la Dotation de Programme Additionnelle.

Pour le BP 2021, il est proposé l'inscription complémentaire d'une autorisation d'engagement de 10 000 000 € en section de fonctionnement et d'une autorisation de programme de 257 000 000 € en section d'investissement au titre du REACT UE pour la tranche 2021.

Les recettes et les crédits de paiement proposés en dépenses correspondent, comme l'an passé, à 1/8ème des capacités d'engagement ouvertes au budget 2014. En ce qui concerne les dépenses et recettes du REACT UE, les crédits de paiement représentent 1/3 des capacités inscrites en 2021.

BUDGET AUTONOME INTERREG

La totalité des capacités d'engagement (AP/AE 63 200 000 €) a été ouverte au budget 2015 et directement engagée comptablement par le Conseil Régional. En 2020, il a été également proposé uniquement en autorisation d'engagement, une inscription complémentaire de 6 320 000 € au titre de la Dotation de Programme Additionnelle.

	POCT	dépenses		recettes
		CE	CP	
fonctionnement	interventions	0,00	7 110 000,00	7 110 000,00
	amortissement		379 190,56	
	reprise subvention			817 191,88
	épargne		438 001,32	
	s/total	0,00	7 927 191,88	7 927 191,88
investissement	interventions	0,00	790 000,00	790 000,00
	amortissement			379 190,56
	reprise subvention		817 191,88	
	épargne			438 001,32
	s/total	0,00	1 607 191,88	1 607 191,88
	total	0,00	9 534 383,76	9 534 383,76

Les recettes et les crédits de paiement proposés en dépenses correspondent, comme l'an passé, à 1/8ème des capacités d'engagement ouvertes.

III. ANNEXES

Les annexes budgétaires portant sur les instances décisionnelles, la répartition de la taxe spéciale sur la consommation des carburants et la répartition de la dotation globale de fonctionnement des lycées sont également jointes jointes au présent rapport.

annexe 1 : instance décisionnelle

I - INFORMATIONS GÉNÉRALE				II		
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES				B1		
AUTORISATION DE PROGRAMME (*)				Chapitre(s)	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
P099-0001	2013	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	24 000,00	ordonnateur	
P192-0001	2010	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	500 000,00	ordonnateur	
P192-0002	2010	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONIE	900	230 000,00	ordonnateur	
P192-0003	2010	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	500 000,00	ordonnateur	
P192-0004	2010	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	900 000,00	ordonnateur	
P192-0005	2010	MATERIEL ET MOBILIER ASILE	900	10 000,00	ordonnateur	
P192-0011	2011	DEPOTS ET MARQUES	900	1 500,00	ordonnateur	
P195-0001	2010	INVESTISSEMENT DEGR	900	23 000,00	ordonnateur	
P196-0001	2010	INVESTISSEMENT CGEE	900	3 100,00	ordonnateur	
P197-0015	2010	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	350 000,00	perma	
P197-0042	2018	ETUDES D'IMPACT REGION MO	900	200 000,00	perma	
P198-0001	2010	ETUDES INFORMATIQUES	900	577 000,00	ordonnateur	
P198-0002	2010	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	2 107 590,00	ordonnateur	
P199-0003	2010	REGIES D'AVANCES	900	8 000,00	ordonnateur	
P199-0004	2010	ORGANISATION-SYSTEMES INFORMATIQUES	900	400 000,00	ordonnateur	
P202-0001	2010	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	46 540,00	ordonnateur	
P203-0001	2018	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	200 000,00	ordonnateur	
P209-0002	2011	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION	900	150 000,00	ordonnateur	
P110-0001	2010	EQUIPEMENTS LYCEES	902	10 000 000,00	perma	
P110-0001	2010	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	300 000,00	perma	
P110-0001	2010	EQUIPEMET DES EQUIPES MOBILES	902	141 000,00	perma	
P110-0002	2010	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	170 000,00	perma	
P110-0005	2010	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	5 800 000,00	perma	
P110-0005	2018	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	100 000,00	perma	
P110-0001	2010	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	4 000 000,00	perma	
P110-0002	2010	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	730 000,00	perma	
P110-0001	2010	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	2 264 350,00	perma	
P110-0003	2010	DEPENSES INVESTISSEMENT CPD	902	8 590,00	perma	
P197-0002	2010	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	5 251 000,00	perma	
P197-0005	2010	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	2 000 000,00	perma	
P197-0009	2010	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	902	400 000,00	perma	
P197-0031	2010	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	9 100 000,00	perma	
P197-0043	2018	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	902	160 000,00	perma	
P197-0044	2018	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	14 822 000,00	perma	
P209-0010	2018	DEPENSES INVESTISSEMENT CPD-CL	902	398 000,00	ordonnateur	
P209-0007	2011	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	4 735 710,00	perma	
P209-0009	2018	ACQUISITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	902	23 000,00	perma	
P210-0005	2018	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - EDUCATION	902	4 303 660,00	perma	
P150-0001	2010	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	300 000,00	perma	
P150-0002	2010	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALES	903	200 000,00	perma	
P150-0004	2010	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	550 000,00	perma	
P150-0005	2010	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	100 000,00	perma	
P150-0005	2010	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	1 186 100,00	perma	
P150-0007	2010	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	100 000,00	perma	
P150-0008	2010	CEUVRES D'ART REGION	903	160 000,00	ordonnateur	
P150-0010	2010	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	230 000,00	perma	
P150-0015	2011	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	5 000,00	ordonnateur	
P150-0017	2011	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	100 000,00	perma	
P150-0018	2011	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	335 000,00	perma	
P150-0020	2018	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	200 000,00	perma	
P150-0025	2018	SERVICE REGIONAL DE L'INVENTAIRE	903	50 000,00	perma	
P150-0027	2018	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	200 000,00	perma	
P151-0001	2010	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	784 450,00	perma	
P151-0008	2010	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	492 097,00	perma	
P151-0009	2011	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	270 000,00	perma	
P151-0009	2018	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	5 000,00	ordonnateur	
P151-0009	2018	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	2 000,00	perma	
P151-0010	2018	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	18 443,00	ordonnateur	
P197-0010	2010	CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	7 560 000,00	perma	
P197-0025	2010	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	500 000,00	perma	
P197-0032	2010	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	756 000,00	perma	
P197-0045	2018	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	300 000,00	perma	
P209-0008	2018	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	1 150 000,00	perma	
P210-0004	2018	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	2 000 000,00	perma	
P206-0001	2013	INTERVENTION PSCD - INVESTISSEMENT	904	100 000,00	perma	
P206-0002	2020	INVESTISSEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	904	230 000,00	perma	
P133-0002	2010	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	70 000,00	perma	
P133-0009	2010	PROJET EN MAITRISE D'OUVRAGE	905	2 570 000,00	perma	
P133-0013	2020	FINANCT OPTIMISST NUM REGIE THD	905	500 000,00	perma	
P140-0001	2010	GAR	905	100 000,00	perma	

I - INFORMATIONS GENERALE				II		
PRESENTATION DES AP VOTEES				B1		
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)				Chapitre(c)	Montant	Instance decisionnelle
Numero		Libelle				
P140-0032	1	2010	ORGANISMES AMENAGEMENT	305	500 000,00	perma
P140-0033	1	2010	DENSIFICATION DES POLES INTERMODAUX	305	350 000,00	perma
P140-0034	1	2010	AMENAGEMENT RURAL ET BOURG	305	1 000 000,00	perma
P140-0034	2	2010	AIDE STRATEGIE DUAL PJT LEADER (FEADER)	305	150 000,00	perma
P140-0036	1	2010	P&RI	305	150 000,00	perma
P140-0019	1	2015	REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX	305	2 500 000,00	perma
P140-0030	1	2015	ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS	305	140 000,00	perma
P140-0022	3	2015	DEVELOPPEMENT DURABLE BIODIVERSITE ENVIRONNEMENT	305	50 000,00	perma
P140-0025	1	2015	AMELIORATION DU LOGEMENT	305	4 450 000,00	perma
P140-0027	1	2015	EGOCITE ET WATERFRONT	305	175 000,00	perma
P140-0030	1	2015	POLE PORTUAIRE INDUSTRIEL ENERG BOIS ROUGE	305	200 000,00	perma
P140-0032	1	2015	FONCTIONNEMENT SGH	305	5 000,00	perma
P140-0035	1	2015	FRANU AMENAGEMENT	305	1 000 000,00	perma
P140-0039	1	2021	PARTICIPATION AU CAPITAL SFL MARINA	305	1 500 000,00	perma
P204-001	1	2010	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	305	20 000,00	ordonnateur
P204-004	2	2010	SIG-ANTENNE SATELLITE	305	50 000,00	perma
P210-0035	1	2017	PRR II - AMENAGEMENT BATIMENT	305	3 000 000,00	perma
P136-0010	1	2012	RECHERCHE AGRONOMIQUE	306	2 125 249,00	perma
P130-0001	1	2010	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	306	18 153 139,00	perma
P130-0001	2	2015	AIDES AUX ENTREPRISES-ONDN	306	1 374 900,00	perma
P130-0001	3	2020	AIDES AUX ENTREPRISES-CPCB	306	240 000,00	perma
P130-0002	1	2010	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	306	200 000,00	perma
P130-0002	2	2015	ETUDES MO REGION-ONDN	306	503 000,00	perma
P130-0002	3	2020	ETUDES MO REGION-CPCB	306	150 000,00	perma
P130-0004	1	2010	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	306	2 950 000,00	perma
P130-0005	1	2010	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	306	2 451 990,00	perma
P130-0005	2	2015	AIDES NV ORGANISMES-ONDN	306	375 000,00	perma
P130-0005	3	2020	AIDES NV ORGANISMES-CPCB	306	150 000,00	perma
P130-0009	1	2010	FONDS DE CREDITS	306	5 500 000,00	perma
P130-0010	1	2010	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	306	1 195 541,00	perma
P130-0013	1	2010	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 K€	306	1 427 530,00	ordonnateur
P130-0013	2	2015	AIDES ENTREPRISES < 23K€-ONDN	306	100 000,00	ordonnateur
P130-0013	3	2020	AIDES ENTREPRISES < 23K€-CPCB	306	55 000,00	ordonnateur
P130-0019	1	2011	AIDES AUX TAXITEURS	306	300 000,00	perma
P145-0004	1	2015	APPEL A PROJETS BIODIVERSAS	306	200 000,00	perma
P205-0011	1	2014	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	306	5 000,00	perma
P125-0003	1	2010	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	307	700 000,00	perma
P125-0003	2	2010	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	307	100 000,00	perma
P125-0004	2	2010	MILIEUX TERRESTRES	307	350 000,00	perma
P125-0005	1	2010	MILIEUX AQUATIQUES	307	150 000,00	perma
P125-0012	1	2015	POTABILISATION	307	150 000,00	perma
P140-0013	1	2010	SOUS-SO SOUS	307	150 000,00	perma
P208-0002	2	2011	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	307	725 000,00	perma
P208-0002	3	2011	SUBVENTIONS ENERGIE-ETUDES RECHERCHES-AIDES ORG PUB	307	150 000,00	perma
P208-0002	4	2011	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE D'OUVRAGE	307	210 000,00	perma
P208-0002	6	2011	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	307	1 435 000,00	perma
P208-0002	7	2011	ENERGIE-AIDES DES PARTICULIERS	307	1 381 530,00	perma
P208-0002	9	2011	ENERGIE - TRAVAUX EN MAITRISE D'OUVRAGE	307	5 099 250,00	perma
P140-0053	1	2015	SUBV. SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	308	200 000,00	perma
P150-0003	1	2010	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	308	40 540 310,00	perma
P150-0005	1	2010	PISTES FORESTIERES	308	7 200 000,00	perma
P150-0005	1	2010	POLE VELO REGIONALE	308	2 500 000,00	perma
P150-0008	1	2010	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	308	500 000,00	perma
P150-0012	1	2010	DIVERS INVESTISSEMENT ORR	308	50 000,00	ordonnateur
P150-0015	1	2014	SUBVENTION AU SMPRR	308	300 000,00	perma
P150-0015	1	2014	SMPRR - TRAVAUX ROUTERS	308	4 000 000,00	perma
P150-0017	1	2015	PISTES RIVIERE DES SALES	308	150 000,00	perma
P155-0004	1	2011	ETUDES TEE MO REGION	308	1 400 000,00	perma
P155-0009	1	2015	TRAVAUX GARES ROUTIERES	308	1 000 000,00	perma
P155-0010	1	2020	ACQUISITIONS FONDS ERES RTGS	308	500 000,00	perma
P205-0007	2	2010	FRAIS INVESTISSEMENT ORR	308	174 470,00	ordonnateur
TOTAL					219 401 578,00	
AP de dépenses imprévues (2)				850		
TOTAL GENERAL					219 401 578,00	

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un cook d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de dépenses imprévues. Leur montant est limité à 2 fois des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés s'ils n'ont pas été engagés.

I - INFORMATIONS GENERALE				II		
PRESENTATION DES AE VOTEES				B2		
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)				Chapitre(s)	Montant	Instance de validation
Numero		Libellé				
A091-0001	1	2010	FRAIS ANNEXES	930	3 608 930,00	ordonnateur
A091-0003	1	2010	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	737 000,00	ordonnateur
A144-0001	1	2010	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	690 000,00	cporma
A144-0002	3	2010	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	670 000,00	cporma
A144-0004	4	2010	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	12 490,00	ordonnateur
A144-0005	1	2017	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERRES	930	29 000,00	ordonnateur
A145-0001	1	2010	AFFAIRES EUROPEENNES - OBTENTIONS	930	19 000,00	ordonnateur
A145-0003	1	2010	FRAIS DIVERS EUROPE	930	219 600,00	cporma
A192-0003	1	2010	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	10 000,00	ordonnateur
A192-0004	1	2010	GARBURANTS	930	400 000,00	ordonnateur
A192-0005	1	2010	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	1 410 000,00	ordonnateur
A192-0006	2	2010	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	130 000,00	ordonnateur
A192-0009	1	2010	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	420 000,00	ordonnateur
A192-0007	1	2010	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	60 000,00	ordonnateur
A192-0010	1	2010	LOCATION DE MATERIELS	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0013	1	2010	HONORAIRES ET ACHATS D'ETUDES	930	910 000,00	ordonnateur
A192-0015	1	2010	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	321 479,00	ordonnateur
A192-0016	1	2010	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	2 384 000,00	ordonnateur
A192-0017	1	2010	FRAIS TELECOMMUNICATION (TELEPHONE FIXE ET MOBILE)	930	230 397,00	ordonnateur
A192-0018	1	2010	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	90 000,00	ordonnateur
A192-0019	1	2010	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	660 000,00	ordonnateur
A192-0020	1	2010	FRAIS DE RECEPTION	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0022	1	2010	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	5 000,00	ordonnateur
A192-0027	1	2010	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIER, TONER)	930	60 000,00	ordonnateur
A192-0029	1	2010	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	3 000,00	ordonnateur
A192-0030	1	2010	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0032	1	2010	ACHATS D'ETUDES	930	317 000,00	ordonnateur
A192-0036	1	2010	FOURNITURES CONSOMMEES	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0037	1	2010	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	440 000,00	ordonnateur
A192-0040	1	2010	ENTRETIEN DE JARDINS	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0041	1	2010	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	70 000,00	ordonnateur
A192-0001	1	2010	DOCUMENTATION GENERALE	930	113 669,00	ordonnateur
A192-0002	1	2010	PRESTATIONS ARCHIVES	930	60 232,00	ordonnateur
A192-0001	1	2010	FONCTIONNEMENT CEBR	930	170 000,00	ordonnateur
A192-0001	1	2010	FONCTIONNEMENT CCEB	930	90 000,00	ordonnateur
A192-0005	1	2010	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	40 000,00	ordonnateur
A192-0001	1	2010	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	462 427,00	ordonnateur
A192-0002	1	2010	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	92 092,00	ordonnateur
A192-0004	1	2010	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	140 549,00	ordonnateur
A192-0005	1	2010	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	29 500,00	ordonnateur
A192-0007	2	2010	MAINTENANCE DES AUTODIAGN	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0004	1	2010	REGIES D'AVANCES	930	110 000,00	ordonnateur
A201-0001	1	2010	EUDEST FRAIS CONSULTATION ET AUCIT	930	723 010,00	ordonnateur
A202-0002	1	2010	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	298000	ordonnateur
A202-0003	1	2010	AUTRES PARTICIPATION OR	930	40 000,00	ordonnateur
A202-0003	2	2010	ACTION PROMOTION EUROPE	930	390 000,00	ordonnateur
A202-0003	1	2010	ACTION PROMOTION INTERRES	930	129 000,00	ordonnateur
A202-0004	1	2010	COMMUNICATION	930	2 114 400,00	ordonnateur
A202-0005	1	2010	PROTOCOLE	930	123 050,00	ordonnateur
A202-0001	1	2010	PATRIMOINE - EAU	930	200 000,00	ordonnateur
A202-0002	1	2010	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	600 000,00	ordonnateur
A202-0005	1	2010	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	190 000,00	ordonnateur
A202-0003	1	2010	IMPRESSION ET INSERTION	930	10 000,00	ordonnateur
A202-0015	1	2010	FRAIS DIVERS RUP	930	40 000,00	ordonnateur
A202-0002	1	2010	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	3 000,00	ordonnateur
A202-0003	1	2010	PATRIMOINE LOCATION DE BATIMENTS	930	3 707 100,00	ordonnateur
A202-0004	1	2010	PATRIMOINE ASSURANCES	930	290 000,00	ordonnateur
A202-0005	1	2010	PATRIMOINE HONORAIRES	930	60 000,00	ordonnateur
A202-0006	1	2010	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	483 600,00	ordonnateur
A202-0007	1	2010	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	60 000,00	ordonnateur
A212-0001	1	2020	FONCTIONNEMENT CCB-CDD	930	66 600,00	ordonnateur
A212-0002	1	2020	PREST/STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	60 000,00	cporma
A212-0003	1	2021	DPTP CONTRAT PRESTATIONS SERVICE	930	20 000,00	cporma
A212-0004	1	2021	DPTP COMMUNICATION	930	30 000,00	ordonnateur
A212-0004	1	2010	FRAIS ANNEXES TOS	930	160 000,00	ordonnateur
A110-0001	1	2010	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	930	15 682 404,00	ordonnateur
A110-0002	1	2010	MEASURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	930	397 000,00	cporma
A110-0003	1	2010	MANUELS COOLAIRES	930	3 600 000,00	cporma
A110-0004	1	2010	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	930	26 000,00	ordonnateur
A110-0007	1	2010	FRAIS D'ETUDE EDUCATION	930	60 000,00	ordonnateur

I - INFORMATIONS GENERALE			II			
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2			
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)						
Numero		Libelle	Chap#tre(s)	Montant	Instance de validation	
A.110-0008	1	2010	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	1 124 250,00	cperma
A.110-0012	1	2013	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	39 057,00	cperma
A.110-0015	1	2016	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	50 000,00	cperma
A.110-0016	1	2016	CONNEXY INTERNET FAMILLES MODESTES	932	250 000,00	cperma
A.111-0001	1	2010	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	3 760 000,00	cperma
A.111-0002	1	2010	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	2 345 355,00	cperma
A.111-0005	1	2010	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	1 879 239,00	cperma
A.112-0001	1	2010	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	24 654 163,00	cperma
A.112-0002	1	2010	APPRENTISSAGE	932	700 000,00	cperma
A.112-0003	1	2010	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	932	4 079 010,00	cperma
A.112-0004	1	2010	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	10 330 321,00	ordonnateur
A.112-0005	1	2010	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	3 490 000,00	cperma
A.112-0006	1	2010	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	300 000,00	ordonnateur
A.112-0013	1	2012	AIDE A L'EMPLOI APPRENTISSAGE	932	2 000 000,00	ordonnateur
A.112-0014	1	2012	PETT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	932	800 000,00	ordonnateur
A.112-0016	1	2014	FRAIS DIVERS CPCI	932	93 410,00	ordonnateur
A.112-0020	1	2017	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	19 730 000,00	cperma
A.112-0024	1	2019	PACTE SUBVENTIONS	932	2 650 000,00	cperma
A.112-0025	1	2019	PACTE MARCHES	932	1 350 000,00	cperma
A.112-0026	1	2019	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	2 000 000,00	ordonnateur
A.134-0001	1	2010	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	3 550 555,00	cperma
A.134-0002	1	2010	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	3 246 842,00	cperma
A.134-0003	1	2012	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	30 395,00	ordonnateur
A.151-0009	1	2019	CLASSES DECOUVERTES	932	95 000,00	cperma
A.205-0014	1	2019	FRAIS FONCTIONNEMENT CPO-DL	932	1 200 000,00	ordonnateur
A.150-0001	1	2010	FONCTIONNEMENT ORR	933	940 000,00	ordonnateur
A.150-0002	1	2010	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	50 000,00	ordonnateur
A.150-0004	1	2010	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	1 50 195,00	cperma
A.150-0005	1	2010	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	5 938 595,00	cperma
A.150-0007	1	2010	FRAIS D'INSERTION CULTURE	933	30 000,00	ordonnateur
A.150-0008	1	2010	ACQUISITION D'OUVRAGE CULTURE	933	2 000,00	ordonnateur
A.150-0009	1	2010	PROMOTION CULTURE A L'EXPORT	933	85 000,00	ordonnateur
A.150-0011	1	2010	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	240 000,00	ordonnateur
A.150-0012	1	2010	FONCTIONNEMENT EPOC/PRMA	933	924 000,00	cperma
A.150-0013	1	2010	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	80 000,00	cperma
A.150-0019	1	2011	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	480 000,00	cperma
A.150-0020	1	2011	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	1 250 000,00	ordonnateur
A.150-0021	1	2011	EDUCATION PATRIMONIALE	933	10 000,00	cperma
A.150-0023	1	2011	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	170 000,00	cperma
A.150-0024	1	2012	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	100 000,00	cperma
A.150-0025	1	2013	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	50 000,00	cperma
A.150-0027	1	2013	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	1 256 000,00	cperma
A.150-0029	1	2013	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	135 000,00	ordonnateur
A.150-0032	1	2015	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	789 000,00	cperma
A.150-0033	1	2017	CONNAISSANCE ENTRET PRESERV/PAT NAT	933	20 000,00	cperma
A.150-0034	1	2018	ICOMIA	933	120 000,00	cperma
A.150-0035	1	2020	SUBVENTION AUX LYCEES	933	55 000,00	cperma
A.150-0036	1	2020	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES	933	30 000,00	cperma
A.151-0001	1	2010	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	1 740 000,00	cperma
A.151-0002	1	2010	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES/BILLETS) SPORT	933	200 000,00	cperma
A.151-0004	1	2010	ETUDES LIEES AU SPORT	933	22 000,00	cperma
A.151-0005	1	2010	FRAIS DE GESTION SPORT	933	150 000,00	ordonnateur
A.151-0007	1	2011	VIE ASSOCIATIVE	933	101 000,00	cperma
A.151-0008	1	2015	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	1 000,00	cperma
A.205-0015	1	2019	FRAIS FONCTIONNEMENT ORR-DL	933	200 000,00	ordonnateur
A.205-0001	1	2010	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	107 000,00	cperma
A.205-0002	1	2012	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	934	800 000,00	cperma
A.205-0004	1	2012	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	150 000,00	cperma
A.205-0005	1	2012	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	934	100 000,00	cperma
A.205-0007	1	2013	FRAIS DIVERS POLE EGALITE DES CHANCES	934	50 000,00	ordonnateur
A.205-0008	1	2013	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	40 000,00	cperma
A.205-0009	1	2017	CLASSES TRANSPLANTEES	934	100 000,00	cperma
A.205-0010	1	2017	MESURES D'INTERET GENERAL	934	100 000,00	cperma
A.205-0011	1	2019	POLITIQUE DE LA VILLE	934	200 000,00	cperma
A.205-0012	1	2020	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION TERRITORIALE	934	40 000,00	cperma
A.205-0013	1	2020	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	10 000,00	ordonnateur
A.205-0014	1	2020	FRAIS DIVERS SANTE	934	10 000,00	ordonnateur
A.133-0002	2	2011	DOCUMENTATION TIC	935	8 531,00	ordonnateur
A.133-0015	1	2015	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	420 000,00	cperma
A.133-0016	1	2019	TOURISME INCLUSION NUMERIQUE-POT	935	200 000,00	cperma

I - INFORMATIONS GÉNÉRALE					II		
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES					B2		
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)					Chapitre(s)	Montant	Instance décisionnelle
Numéro	Libellé						
A.140-0003	1	2010	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES		935	245 000,00	cperma
A.140-0012	1	2010	ESPACES RURALES - SUBVENTIONS STRUCTUREES		935	234 000,00	cperma
A.140-0016	1	2012	PROJET LEADER		935	200 000,00	cperma
A.140-0017	1	2019	GOUVERNANCE DES HAUTES		935	145 000,00	cperma
A.140-0019	1	2019	ASSOCIATION DEAS OI ET MAINTENANCE SIG		935	20 000,00	cperma
A.140-0023	1	2019	ECOCOTE ET WATERFRONT		935	105 000,00	cperma
A.140-0026	1	2019	ACTIONS TRANSVERSALES		935	7 000,00	ordonnateur
A.140-0027	1	2019	GIP COMPENSATION AGRICOLE		935	5 000,00	cperma
A.140-0028	1	2019	ACTIONS TRANSVERSALES		935	20 000,00	cperma
A.140-0029	1	2019	SIG - MAINTENANCE MISE A JOUR LOGICIELS		935	15 000,00	ordonnateur
A.140-0030	1	2019	GAR		935	350 000,00	ordonnateur
A.004-004	1	2010	SIG-ANTENNE SATELLITE		935	20 000,00	ordonnateur
A.130-0003	1	2010	CAISSE CHOMAGE INTERPERIES		935	90 000,00	cperma
A.130-0002	1	2010	AIDES A L'ANIMATION ECONOMIQUE		935	10 358 000,00	cperma
A.130-0002	2	2019	AIDES A L'ANIMATION-OIOM		935	1 619 000,00	cperma
A.130-0002	3	2010	AIDES A L'ANIMATION-CPOB		935	305 000,00	cperma
A.130-0003	1	2010	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE		935	9 322 000,00	cperma
A.130-0004	1	2011	PROMOTION EXPORT		935	180 000,00	cperma
A.130-0004	2	2019	PROMOTION EXPORT-OBIE		935	270 000,00	cperma
A.130-0009	1	2010	ECONOMIE ALTERNATIVE		935	2 312 130,00	cperma
A.130-0011	1	2010	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE		935	979 000,00	ordonnateur
A.130-0011	2	2019	FRAIS GESTION DIVERS-OIOM		935	193 000,00	ordonnateur
A.130-0011	3	2010	FRAIS GESTION DIVERS-CPOB		935	10 000,00	ordonnateur
A.130-0012	1	2010	PROMOTION EXPORTATION - 23KJ		935	310 000,00	ordonnateur
A.130-0012	2	2019	PROMOTEXPORTATION - 23KJ-OBIE		935	366 930,00	ordonnateur
A.130-0019	1	2011	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE		935	2 000 000,00	cperma
A.125-0003	1	2010	DECHET CADRE DE VIE (AIR)		937	105 130,00	cperma
A.125-0004	1	2012	MILIEUX TERRESTRES		937	65 095,00	cperma
A.125-0005	1	2010	MILIEUX AQUATIQUES		937	1 235 000,00	cperma
A.125-0007	1	2010	SENSIBILISATION		937	20 000,00	cperma
A.125-0008	2	2010	EV FRAIS GESTION ASP		937	150 000,00	cperma
A.125-0011	1	2010	FRAIS DIVERS EV		937	10 000,00	ordonnateur
A.125-0013	1	2012	COMMUNICATION ENVIRONNEMENT		937	50 000,00	ordonnateur
A.125-0016	1	2019	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS		937	10 000,00	ordonnateur
A.125-0017	1	2019	PEC		937	7 319 990,00	cperma
A.008-0001	1	2011	ENERGIE		937	258 995,00	cperma
A.008-0001	2	2011	ENERGIE		937	140 000,00	cperma
A.008-0002	1	2011	FRAIS DIVERS ENERGIE		937	15 000,00	ordonnateur
A.091-0009	1	2010	PERSONNEL ODE		938	37 500,00	ordonnateur
A.130-0007	1	2010	CONTINUTE TERRITORIALE		938	17 000 000,00	ordonnateur
A.160-0004	1	2010	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT		938	70 000,00	cperma
A.160-0005	1	2010	FRAIS DE GESTION DIVERS EAO		938	50 000,00	ordonnateur
A.160-0007	1	2010	FRAIS DIVERS SERVICE ORR		938	50 000,00	ordonnateur
A.160-0008	1	2011	RESEAUX ET ESPACES VERTS		938	3 000 000,00	ordonnateur
A.160-0009	1	2019	PARTICIPATION AU SMFR		938	1 900 000,00	cperma
A.163-0001	1	2011	FRAIS DIVERS NRL		938	50 000,00	ordonnateur
A.165-0009	1	2011	TSE DIVERS FONCTIONNEMENT		938	150 000,00	ordonnateur
A.165-0009	1	2012	COMMUNICATION TSE		938	2 550,00	ordonnateur
A.165-0007	1	2011	PLAN REGIONAL VELO		938	70 000,00	ordonnateur
A.165-0010	1	2019	EXPLOITATION POLES D'ECHANGES		938	422 000,00	ordonnateur
A.165-0011	1	2020	FONCTIONNEMENT COVOITURAGE		938	90 000,00	ordonnateur
A.005-0012	2	2010	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ORR		938	750 000,00	ordonnateur
A.002-0009	1	2010	FOURNITURES DE BUREAU		944	22 277,00	ordonnateur
A.002-0005	1	2010	FRAIS D'INSERTION ET D'IMPRESSION		944	7 534,00	ordonnateur
A.002-0007	1	2010	FRAIS DE TELEPHONE ET D'INTERNET		944	45 953,00	ordonnateur
A.002-0008	1	2010	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS		944	4 721,00	ordonnateur
A.002-0009	1	2010	DOCUMENTATION GENERALE		944	15 315,00	ordonnateur
TOTAL						221 247 292,00	
AE de dépenses imprévues (2)					952	800 000,00	
TOTAL GENERAL						221 847 292,00	

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations ou annuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

Annexe 2 : répartition du produit de la TSCC

RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA TAXE SPÉCIALE DE CONSOMMATION SUR LES CARBURANTS (TSCC) POUR L'EXERCICE 2021

(en euros)

INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2020 - RAPPEL		S&OMS 2020 - RAPPEL		BUDGET PRIMITIF 2021	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
- Produit total TSCC		223 560 570		185 700 000		228 220 000
- Investissement 10 %	10,00 %	22 356 057	10,00 %	18 570 000	10,00 %	22 522 000
Sous-total 1	10,00 %	22 356 057	10,00 %	18 570 000	10,00 %	22 522 000
- Dotation Région	47,62 %	106 459 543	47,62 %	88 430 340	47,62 %	106 575 364
- Dont part principale	46,70 %	104 432 788	46,70 %	86 721 900	46,70 %	106 575 740
- Dont foras de compensation rouler	0,92 %	2 026 757	0,92 %	1 708 440	0,92 %	1 099 624
- Part " Département "	17,12 %	38 273 570	17,12 %	31 791 840	17,12 %	39 071 264
- Part " Communes "	22,26 %	49 764 533	22,26 %	41 336 820	22,26 %	60 801 772
- Part "EPCI -Transports"	3,00 %	6 706 817	3,00 %	5 571 000	3,00 %	6 545 600
Sous - Total 2	90,00 %	201 204 513	90,00 %	167 130 000	90,00 %	205 396 000
TOTAL 1 + 2	100,00 %	223 560 570	100,00 %	185 700 000	100,00 %	228 220 000

RÉPARTITION DE LA PART " COMMUNES "

En euros

COMMUNES	RÉPARTITION FHT 2020 Préalable - Rappel	RÉPARTITION FHT 2021
MONTANT A RÉPARTIR	41 338 320	50 891 772
NORD		
SAINTE DENIS	4 043 524	4 989 375
SAINTE MARIE	1 513 904	1 890 545
SAINTE-SUZANNE	2 118 675	2 893 791
Micro-région Nord	7 676 102	9 433 711
EST		
BRAS-PANON	1 177 077	1 446 594
SAINTE ANNE	1 591 547	1 955 695
SALAUE	875 383	1 062 096
SAINTE-BENOÎT	1 744 983	2 144 546
PLAINE DES PALMIERS	729 372	895 992
SAINTE-ROSSE	907 878	1 085 411
Micro-région Est	6 997 685	8 431 535
OUEST		
BOUSSERON	787 137	972 656
PORT	1 191 366	1 438 617
SAINTE-PAUL	3 551 178	4 383 082
SAINTE-LEU	1 842 438	2 284 322
TROIS-BASSINS	934 328	1 148 276
Micro-région Ouest	8 206 436	10 062 253
SUD		
AVIRONS	319 682	1 081 177
CILACS	877 038	1 004 117
ESTRE-LEUR	644 763	1 044 334
ÉTANG-SALE	1 002 429	1 231 987
LE TITE-DE	1 228 385	1 598 638
SAINTE-JOSEE	3 048 103	4 488 636
SAINTE-LUCIE	2 428 788	2 988 178
SAINTE-PHILIPPE	837 254	983 172
SAINTE-PERTE	4 317 903	6 057 627
TAMBOUR	3 008 341	3 694 853
Micro-région Sud	18 574 384	22 794 281

RÉPARTITION DE LA PART " EPCI - TRANSPORTS "

En euros

EPCI	POPULATION @001/2020 (1)	RÉPARTITION FHT 2020 Préalable - Rappel	RÉPARTITION FHT 2021
MONTANT A RÉPARTIR		8 571 000	8 886 600
CASUD	139 153	831 523	1 032 482
ORSEST	128 257	638 578	1 077 282
ENOR	207 247	1 332 227	1 844 072
FCO	214 983	1 320 804	1 705 282
CRMS	182 483	1 180 738	1 647 482
	862 261		

(1) Source INSEE - Recensement

annexe 3 : répartition DGF des lycées publics

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021 SECTEUR ÉDUCATION

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS

CHAPITRE 932 222 655121

1- Lycées Publics Éducation Nationale	
- Enveloppe calculée selon barème	12 691 110 €
2- Lycées Publics Agricoles	
- Enveloppe calculée selon barème	368 707 €
TOTAL DGF 2021	13 059 817 €
3- Enveloppe Dialogue de Gestion et dotations complémentaires	800 945 €
TOTAL BUDGET DGF 2021	13 860 762 €

Enveloppes	
MEMONA HINTERMANN-AFFEEJEE	295 914 €
MARIE OUBIE	225 803 €
SAINT-PAUL V	358 060 €
PIERRE LAOURGUE	192 556 €
MAHATMA GANDHI	189 671 €
SAINTE-SUZANNE	276 830 €
NELSON MANDELA	207 066 €
VINGENDO	156 129 €
TROIS BARRIS	194 306 €
LE VERGER	228 156 €
BOIS OLIVE	325 417 €
PAUL MOREAU	273 520 €
JEAN-JOLY	226 558 €
MOULIN JOLI	255 336 €
STELLA	237 009 €
LE AMIRAL LAJAZE	146 975 €
LE VUE BELLE	285 952 €
LE VICTOR SCHOLCHER	276 384 €
LE PAUL LANGENIN	296 912 €
LE ISABELLE AMELIN	252 877 €
LE JEAN PERRIN	342 744 €
LE HORIZON	333 890 €
LE HOTELIER LA RENAISSANCE	501 827 €
LE LEON DE LEBERMANCHE	484 116 €
LE FRANCOIS DE MAH	400 505 €
LE JULEN DE MONTAURY	235 701 €
LE PATRIE DE ROSEMONT	356 622 €
LE ROCHES MAIGRES	333 652 €
LOUIS PAVEN	152 724 €
BELLEPIERRE	356 714 €
BOISJOLY FORT ET	275 785 €
ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	256 844 €
SARDA GARRIGA	257 528 €
GEORGES BRASSENS	315 642 €
ANTOINE BOUQUIN	271 938 €
AMERIGES VOLLEARD	342 697 €
JEAN-HENRI	403 293 €
PIERRE FOMBE	194 059 €
EMERIGES DE FAYAT	254 861 €
LELET GEORFFROY	346 428 €
AMIRAL PIERRE BOUVET	271 967 €
LEONIE DE LIELE	376 320 €
POLINO GARRIOS	723 820 €
TOTAL LYCEES PUBLICS EDUCATION NATIONALE	12 691 110 €
LEHA DE SAINT-JOSEPH	198 022 €
LESTA EMILE BOYER DE LA GIBOCHY	170 685 €
TOTAL LYCEES PUBLICS AGRICOLES	368 707 €
TOTAL GENERAL	13 059 817 €

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) - Exercice 2021

Projet d'acte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 20160003 en date du 5 janvier 2016 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport N° DAF / 109517 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Commission des Affaires Générales et Financières en date du 10 décembre 2020,

Vu les avis des autres commissions sectorielles concernées,

Considérant,

- que le Conseil Régional a opté pour une présentation de son budget par fonction,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,

Après en avoir délibéré,

Décide,

S'agissant du budget principal :

- d'adopter le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 tel que présenté en annexe et amendé par l'avis de la CAGF (commission affaires générales et financières) du 10 décembre 2020, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

Ce Budget Primitif pour l'exercice 2021 est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **888 471 595,00 €** en mouvements réels et **1 488 601 554,00 €** en mouvements budgétaires.

Recettes

En mouvements réels et par grandes catégories, les recettes se ventilent comme suit :

- fiscalité : **408 161 263,00 €**,
- transferts et recettes diverses : **232 087 199,00 €**,
- emprunt : **248 223 133,00 €**.

S'agissant des recettes fiscales :

- de voter les taux comme détaillés en annexe 1, ci-après,
- d'approuver la répartition du produit de la taxe spéciale sur la consommation de carburant comme indiquée dans les annexes 2 et 3, ci-après.

Dépenses

- d'approuver la répartition par chapitre des ouvertures d'autorisations de programme en section

d'investissement (**216 401 578,00 €**) et d'autorisations d'engagement en section de fonctionnement (**221 847 202,00 €**) comme indiquée dans le document budgétaire aux pages 15 à 28, ci-joint en annexe RR974-01 budget principal ;

Les inscriptions en crédits de paiement en section d'investissement (**814 943 951,00 €**) et en section de fonctionnement (**673 657 603,00 €**) sont détaillées aux pages 42 et suivantes, ci-joint en annexe RR974-01 budget principal.

- d'approuver la répartition de la dotation globale 2021 pour le fonctionnement des établissements scolaires du second degré (lycées publics) inscrite au chapitre 932 article fonctionnel 222 et calculée sur la base des effectifs comptabilisés à la rentrée 2020 comme indiquée dans les annexes 4, ci-après ;
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- de donner délégation à sa Commission Permanente ou à l'Ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement comme indiqué dans les annexes 5, ci-après,
- d'autoriser le recours jusqu'au 31 décembre 2021 à des lignes et des billets de trésorerie pour un montant maximum de 200 000 000 €, délégation étant donnée au Président du Conseil Régional conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale ;
- de donner délégation à son Président, conformément à l'article L.4224-5 du code général des collectivités territoriales, pour :
 - a) modifier tout contrat de prêt précédemment souscrit, si cette opération peut permettre de réduire la charge à venir de la dette existante (modification du type de taux, changement d'index, renégociation des marges, modification des modalités d'amortissement ...),
 - b) effectuer les actions nécessaires à une gestion active de la dette de la collectivité, souscrire des contrats de couverture des risques de taux et de change (swap, cap ...), conduire les négociations pour passer les ordres par téléphone, télécopie, courriers avec les établissements financiers et passer les actes correspondants,
 - c) rembourser des emprunts par anticipation, avec ou sans réaménagement, en fonction des opportunités des marchés financiers et du niveau de trésorerie de la collectivité,
 - d) signer les actes correspondants. En cas d'empêchement du Président, l'autorisation est donnée au 1^{er} Vice-président ou au Directeur Général des Services, ces derniers étant également autorisés à cristalliser les opérations de marché.

S'agissant du budget annexe ENERGIE :

- d'adopter le Budget pour l'exercice 2021 tel que présenté en annexe, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre au niveau de la section de fonctionnement, et d'autoriser le Président du Conseil Régional à opérer des virements de crédits de paiement d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Ce Budget Annexe est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **313 000 €** en mouvements réels.

La répartition des inscriptions de crédits de paiement en section de fonctionnement (**313 000 €**) est indiquée

aux pages 12 et suivantes du document budgétaire, ci-joint en annexe RR974-07 Energie.

Les recettes, se ventilent comme suit :

- produits des services, ventes diverses : **312 000 €**,
- autres produits gestion courante : **1000 €**.

S'agissant du budget annexe DSP - Musée :

- d'adopter le Budget pour l'exercice 2021 tel que présenté en annexe, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement, et d'autoriser le Président du Conseil Régional à opérer des virements de crédits de paiement d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Ce Budget Annexe est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **351 100 €** en mouvements réels et **6 297 030,00 €** en mouvements budgétaires.

La répartition des inscriptions de crédits de paiement en section d'investissement (**3 112 465 €**) et en section de fonctionnement (**3 184 565 €**) est indiquée aux pages 12 et suivantes du document budgétaire, ci-joint en annexe RR974-08 DSP.

Les recettes en mouvements réels se ventilent comme suit :

- autres produits gestion courante : **351 100 €**.

S'agissant du budget annexe Transport :

- d'adopter le Budget pour l'exercice 2021 tel que présenté en annexe, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre au niveau de la section de fonctionnement, et d'autoriser le Président du Conseil Régional à opérer des virements de crédits de paiement d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Ce Budget Annexe est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **26 897 000 €** en mouvements réels.

La répartition des inscriptions de crédits de paiement en section de fonctionnement (**26 897 000 €**) est indiquée aux pages 12 et suivantes du document budgétaire, ci-joint en annexe RR974-09 Transport.

Les recettes, se ventilent comme suit :

- subventions : **26 832 000 €**,
- autres produits gestion courante et divers : **65 000 €**.

S'agissant du budget FEDER :

- d'adopter le Budget pour l'exercice 2021 tel que présenté en annexe, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

Ce Budget Primitif est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **230 350 000,00 €** en mouvements réels et **408 991 416,86 €** en mouvements budgétaires.

- d'approuver l'ouverture d'autorisation de programme en section d'investissement pour un montant de **257 000 000,00 €** et d'autorisation d'engagement en section de fonctionnement pour un montant de **10 000 000,00 €** comme indiquée dans le document budgétaire aux pages 15 à 16, ci-joint en annexe Budget Feder,

- de donner délégation à l'ordonnateur pour l'engagement des AP et AE ouvertes.

La répartition des inscriptions de crédits de paiement en section d'investissement (**294 587 375,43 €**) et en section de fonctionnement (**114 404 041,43 €**) est indiquée aux pages 30 et suivantes du document budgétaire, ci-joint en annexe Budget Feder.

Les recettes en mouvements réels se ventilent comme suit :

- subvention FEDER fonctionnement : **18 750 000 €**,
- subvention FEDER assistance technique : **6 333 333,00 €**,
- subvention FEDER investissement : **205 266 667,00 €**.

S'agissant du budget INTERREG (POCT) :

- d'adopter le Budget pour l'exercice 2021 tel que présenté en annexe, le vote ayant été effectué au niveau du chapitre tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

Ce Budget Primitif est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de **7 900 000 €** en mouvements réels et **9 534 383,76 €** en mouvements budgétaires.

La répartition des inscriptions de crédits de paiement en section d'investissement (**1 607 191,88 €**) et en section de fonctionnement (**7 927 191,88 €**) est indiquée aux pages 30 et suivantes du document budgétaire, ci-joint en annexe Budget POCT.

Les recettes en mouvements réels se ventilent comme suit :

- subvention POCT fonctionnement : **7 110 000,00 €**,
- subvention POCT investissement: **790 000,00 €**.

- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**

annexe 1 : état des taux et tarifs fiscaux

	taux	BP 2020	BP 2021	Évol.21/20
fiscalité directe		98 000 000,00	36 186 163,00	-63,1%
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		57 000 000,00	0,00	-100,0%
compensation au titre CVAE		6 500 000,00	0,00	-100,0%
dotation compensation de la réforme de la TP		600 000,00	0,00	-100,0%
compensations fiscales		1 900 000,00	1 938 532,00	2,0%
imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		3 400 000,00	3 278 238,00	-3,6%
fonds péréquation CVAE		5 200 000,00	7 100 000,00	36,5%
frais de gestion		20 500 000,00	21 000 000,00	2,4%
fonds national de garantie individuelle de ressources		2 900 000,00	2 869 393,00	-1,1%
fiscalité indirecte		308 540 700,00	371 975 100,00	20,6%
ressource régionale apprentissage taxe apprentis		3 249 100,00	3 249 100,00	0,0%
fraction TVA – ex DGF		16 400 000,00	15 400 000,00	-6,1%
cartes grises	51 €/cv	27 000 000,00	27 000 000,00	0,0%
taxe sur les rhums	106,71 €/hap	2 200 000,00	2 050 000,00	-6,8%
taxe sur les carburants		126 758 843,00	129 400 376,00	2,1%
	essence 58,24 €/hl			
	gazoil 36,13 €/hl			
TSCC - fonds compensation transporteurs		2 056 757,00	2 099 624,00	2,1%
octroi de mer régional	2,50 %	106 000 000,00	105 500 000,00	-0,5%
octroi de mer FRDE (*)		2 800 000,00	0,00	-100,0%
taxe sur transports public aériens et maritimes	3,05 €/passager	2 600 000,00	2 500 000,00	-3,8%
TICPE formation		8 900 000,00	8 900 000,00	0,0%
TICPE transferts loi NOTRE et loi MAPTAM		1 500 000,00	1 500 000,00	0,0%
neutralisation ressource apprentissage		9 076 000,00	9 076 000,00	0,0%
fraction TVA – ex CVAE 2020		0,00	65 300 000,00	

(*) imputé en section d'investissement

Annexe 2 : répartition du produit de la TSCC

RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA TAXE SPÉCIALE DE CONSOMMATION SUR LES CARBURANTS (TSCC) POUR L'EXERCICE 2021
--

En euros

INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2020 – RAPPEL		BS/DM2 2020 – RAPPEL		BUDGET PRIMITIF 2021	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
- Produit total TSCC		223 560 570		185 700 000		228 220 000
- Investissement 10 %	10,00 %	22 356 057	10,00 %	18 570 000	10,00 %	22 822 000
Sous-total 1	10,00 %	22 356 057	10,00 %	18 570 000	10,00 %	22 822 000
- Dotation Région	47,62 %	106 459 543	47,62 %	88 430 340	47,62 %	108 678 364
- Dont part principale	46,70 %	104 402 786	46,70 %	86 721 900	46,70 %	106 578 740
- Dont fonds de compensation routier	0,92%	2 056 757	0,92 %	1 708 440	0,92 %	2 099 624
- Part " Département "	17,12 %	38 273 570	17,12 %	31 791 840	17,12 %	39 071 264
- Part " Communes "	22,26 %	49 764 583	22,26 %	41 336 820	22,26 %	50 801 772
- Part "EPCI -Transports"	3,00 %	6 706 817	3,00 %	5 571 000	3,00 %	6 846 600
Sous - Total 2	90,00 %	201 204 513	90,00 %	167 130 000	90,00 %	205 398 000
TOTAL 1 + 2	100,00 %	223 560 570	100,00 %	185 700 000	100,00 %	228 220 000

Annexe 3 : répartition du produit de la TSCC (suite)

RÉPARTITION DE LA PART " COMMUNES "

COMMUNES	En euros	
	RÉPARTITION PIRT 2020 Prévisionnelle - Rappel	RÉPARTITION PIRT 2021
MONTANT A RÉPARTIR	41 336 820	50 801 772
NORD		
SAINT DENIS	4 043 523	4 969 375
SAINTE MARIE	1 513 904	1 860 545
SAINTE SUZANNE	2 118 675	2 603 791
Micro-région Nord	7 676 102	9 433 711
EST		
BRAS PANON	1 177 077	1 446 594
SAINT ANDRE	1 591 547	1 955 966
SALAZIE	815 362	1 002 056
SAINT BENOIT	1 744 993	2 144 546
PLAINE DES PALMISTES	729 872	896 992
SAINTE ROSE	801 818	985 411
Micro-région Est	6 860 668	8 431 566
QUEST		
POSSESSION	797 137	979 658
PORT	1 181 066	1 426 917
SAINT PAUL	3 550 176	4 383 065
SAINT LEU	1 842 438	2 284 302
TROIS BASSINS	934 339	1 148 278
Micro-région Ouest	8 285 154	10 182 218
SUD		
AVIRONS	879 692	1 081 117
CILAOIS	817 039	1 004 117
ENTRE DEUX	849 763	1 044 334
ETANG-SALE	1 002 433	1 231 961
PETITE ILE	1 228 365	1 509 626
SAINT JOSEPH	3 646 103	4 480 956
SAINT LOUIS	2 429 789	2 986 116
SAINT PHILIPPE	637 258	783 172
SAINT PIERRE	4 017 935	4 937 927
TAMPON	3 006 541	3 694 953
Micro-région Sud	18 514 898	22 754 281

RÉPARTITION DE LA PART « EPCI - TRANSPORTS »

EPCI	En euros		
	POPULATION 01/01/2020 (1)	RÉPARTITION PIRT 2020 Prévisionnelle - Rappel	RÉPARTITION PIRT 2021
MONTANT A RÉPARTIR		5 571 000	6 846 600
CASUD	130 153	831 523	1 032 492
CIREST	128 237	826 578	1 017 292
CINOR	207 247	1 332 557	1 844 072
TCO	214 963	1 399 604	1 705 282
CIVIS	182 483	1 180 738	1 447 482
	863 063		

(1) source INSEE - population totale

Annexe 4 : répartition DGF des lycées publics

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021
SECTEUR ÉDUCATION**

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS

CHAPITRE 932 222 655121

1- Lycées Publics Éducation Nationale

- Enveloppe calculée selon barème **12 691 110 €**

2- Lycées Publics Agricoles

- Enveloppe calculée selon barème **368 707 €**

TOTAL DGF 2021 13 059 817 €

3- Enveloppe Dialogue de Gestion et dotations complémentaires 800 945 €

TOTAL BUDGET DGF 2021 13 860 762 €

Annexe 4 : répartition DGF des lycées publics (suite)

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) – Exercice 2021

Établissements publics	Enveloppes
MEMONA HINTERMANN-AFFEJEE	295 914 €
MARIE CURIE	225 803 €
SAINT-PAUL IV	358 060 €
PIERRE LAGOURGUE	192 556 €
MAHATMA GANDHI	189 671 €
SAINTE-SUZANNE	276 830 €
NELSON MANDELA	207 066 €
VINCENDO	156 129 €
TROIS BASSINS	194 308 €
LE VERGER	228 156 €
BOIS D'OLIVE	325 417 €
PAUL MOREAU	273 520 €
JEAN JOLY	226 558 €
MOULIN JOLI	255 336 €
STELLA	237 009 €
LP AMIRAL LACAZE	146 975 €
LP VUE BELLE	285 952 €
LP VICTOR SCHOELCHER	276 384 €
LP PAUL LANGEVIN	296 912 €
LP ISNELLE AMELIN	252 877 €
LP JEAN PERRIN	342 744 €
LP HORIZON	333 890 €
LP HOTELIER LA RENAISSANCE	501 827 €
LP LEON DE LEPEUVANICHE	484 116 €
LP FRANCOIS DE MAHY	400 505 €
LP JULIEN DE RONTAUNAY	235 701 €
LP PATU DE ROSEMONT	356 622 €
LP ROCHES MAIGRES	333 652 €
LOUIS PAYEN	152 724 €
BELLEPIERRE	356 714 €
BOISJOLY POTIER	275 785 €
ANTOINE DE SAINT EXUPERY	256 844 €
SARDA GARRIGA	257 528 €
GEORGES BRASSENS	315 642 €
ANTOINE ROUSSIN	271 938 €
AMBROISE VOLLARD	342 697 €
JEAN HINGLO	403 293 €
PIERRE POIVRE	194 059 €
EVARISTE DE PARNY	254 861 €
LISLET GEOFFROY	346 428 €
AMIRAL PIERRE BOUVET	271 967 €
LECONTE DE LISLE	376 320 €
ROLAND GARROS	723 820 €
TOTAL LYCÉES PUBLICS EDUCATION NATIONALE	12 691 110 €
LPHA DE SAINT-JOSEPH	198 022 €
LEGTA EMILE BOYER DE LA GIRODAY	170 685 €
TOTAL LYCÉES PUBLICS AGRICOLES	368 707 €
TOTAL GÉNÉRAL	13 059 817 €

Annexe 5 : instance décisionnelle

I - INFORMATIONS GENERALE				II		
PRESENTATION DES AP VOTEES				B1		
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)				Chapitre(s)	Montant	instance décisionnelle
Numéro	Libellé					
P091-0001	1	2013	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	24 000,00	ordonnateur
P192-0001	1	2010	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	500 000,00	ordonnateur
P192-0002	1	2010	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONIE	900	250 000,00	ordonnateur
P192-0003	1	2010	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	500 000,00	ordonnateur
P192-0004	1	2010	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	900 000,00	ordonnateur
P192-0005	1	2010	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	10 000,00	ordonnateur
P192-0011	1	2011	DEPOTS ET MARQUES	900	1 500,00	ordonnateur
P195-0001	1	2010	INVESTISSEMENT CESR	900	23 000,00	ordonnateur
P196-0001	1	2010	INVESTISSEMENT CCEE	900	9 120,00	ordonnateur
P197-0016	1	2010	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	350 000,00	cperma
P197-0042	1	2016	ETUDES DIV BAT REGION MO	900	200 000,00	cperma
P198-0001	1	2010	ETUDES INFORMATIQUES	900	577 000,00	ordonnateur
P198-0002	1	2010	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	2 107 680,00	ordonnateur
P199-0003	1	2010	REGIES D'AVANCES	900	8 000,00	ordonnateur
P199-0004	1	2019	ORGANISATION-SYSTEMES INFORMATIONS	900	400 000,00	ordonnateur
P202-0001	1	2010	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	46 540,00	ordonnateur
P203-0001	1	2016	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	200 000,00	ordonnateur
P209-0002	1	2011	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION	900	150 000,00	ordonnateur
P110-0001	1	2010	EQUIPEMENTS LYCEES	902	10 000 000,00	cperma
P110-0001	4	2010	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	300 000,00	cperma
P110-0001	6	2010	EQUIPEMET DES EQUIPES MOBILES	902	141 000,00	cperma
P110-0002	1	2010	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	170 000,00	cperma
P110-0005	1	2010	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	5 500 000,00	cperma
P110-0006	1	2016	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	100 000,00	cperma
P111-0001	1	2010	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	1 000 000,00	cperma
P111-0002	1	2010	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	720 000,00	cperma
P112-0001	1	2010	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	2 264 260,00	cperma
P112-0003	1	2010	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI	902	8 580,00	cperma
P197-0002	1	2010	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	5 251 000,00	cperma
P197-0006	1	2010	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	2 000 000,00	cperma
P197-0009	1	2010	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	902	400 000,00	cperma
P197-0031	1	2010	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	1 100 000,00	cperma
P197-0043	1	2016	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	902	160 000,00	cperma
P197-0044	1	2016	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	14 922 000,00	cperma
P205-0010	1	2018	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI-DL	902	386 000,00	ordonnateur
P209-0007	1	2011	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	4 735 710,00	cperma
P209-0009	1	2013	ACQUISITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	902	20 000,00	cperma
P210-0005	1	2016	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - EDUCATION	902	4 903 650,00	cperma
P150-0001	1	2010	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	300 000,00	cperma
P150-0002	1	2010	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALE	903	200 000,00	cperma
P150-0004	1	2010	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	350 000,00	cperma
P150-0005	1	2010	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	100 000,00	cperma
P150-0006	1	2010	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	1 156 100,00	cperma
P150-0007	1	2010	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	120 000,00	cperma
P150-0008	1	2010	OEUVRES D'ART REGION	903	150 000,00	ordonnateur
P150-0010	1	2010	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	230 000,00	cperma
P150-0016	1	2011	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	5 000,00	ordonnateur
P150-0017	1	2011	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	100 000,00	cperma
P150-0018	1	2011	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	335 000,00	cperma
P150-0022	1	2013	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	200 000,00	cperma
P150-0026	1	2015	SERVICE REGIONAL DE L INVENTAIRE	903	50 000,00	cperma
P150-0027	1	2016	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	200 000,00	cperma
P151-0001	1	2010	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	794 460,00	cperma
P151-0003	1	2010	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	452 067,00	cperma
P151-0005	1	2011	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	270 000,00	cperma
P151-0008	1	2016	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	5 000,00	ordonnateur
P151-0009	1	2016	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	2 000,00	cperma
P151-0010	1	2016	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	18 443,00	ordonnateur
P197-0010	1	2010	CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	7 850 000,00	cperma
P197-0026	1	2010	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	500 000,00	cperma
P197-0032	1	2010	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	750 000,00	cperma
P197-0045	1	2016	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	300 000,00	cperma
P209-0008	1	2012	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	1 150 000,00	cperma
P210-0004	1	2016	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	2 000 000,00	cperma
P206-0001	1	2013	INTERVENTION PECSS - INVESTISSEMENT	904	100 000,00	cperma
P206-0002	1	2020	INVESTISSEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	904	250 000,00	cperma
P133-0002	1	2010	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	70 000,00	cperma
P133-0009	1	2010	PROJET EN MAITRISE D'OUVRAGE	905	3 570 000,00	cperma

I - INFORMATIONS GENERALE	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)				Chapitre(s)	Montant	Instance décisionnelle
Numéro	Libellé					
P133-0018	1	2020	FINANCT OP*AMNGT NUM REGIE THD	905	600 000,00	cperma
P140-0001	1	2010	SAR	905	100 000,00	cperma
P140-0002	1	2010	ORGANISMES AMENAGEMENT	905	500 000,00	cperma
P140-0003	1	2010	DENSIFICATION DES POLES INTERMODAUX	905	350 000,00	cperma
P140-0004	1	2010	AMENAGEMENT RURAL ET BOURG	905	1 000 000,00	cperma
P140-0004	2	2010	AIDE STRATEGIE DLAL PJT LEADER (FEADER)	905	150 000,00	cperma
P140-0006	1	2010	PGRI	905	150 000,00	cperma
P140-0019	1	2015	REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX	905	2 600 000,00	cperma
P140-0020	1	2015	ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS	905	140 000,00	cperma
P140-0022	3	2015	DEVELOPPEMENT DURABLE BIODIVERSITE ENVIRONNEMENT	905	50 000,00	cperma
P140-0026	1	2016	AMELIORATION DU LOGEMENT	905	4 460 000,00	cperma
P140-0027	1	2016	ECOCITE ET WATERFRONT	905	175 000,00	cperma
P140-0030	1	2016	POLE PORTUAIRE INDUST ENERG BOIS ROUGE	905	200 000,00	cperma
P140-0032	1	2016	FONCTIONNEMENT SGH	905	5 000,00	cperma
P140-0035	1	2016	FRAFU AMENAGEMENT	905	1 000 000,00	cperma
P140-0039	1	2021	PARTICIPATION AU CAPITAL SPL MARAINA	905	1 600 000,00	cperma
P204-001	1	2010	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	905	20 000,00	ordonnateur
P204-004	1	2010	SIG-ANTENNE SATELITTE	905	50 000,00	cperma
P210-0006	1	2017	PRR II - AMENAGEMENT BATIMENT	905	3 000 000,00	cperma
P126-0010	1	2012	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	2 125 248,00	cperma
P130-0001	1	2010	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	19 163 139,00	cperma
P130-0001	2	2018	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	11 374 800,00	cperma
P130-0001	3	2020	AIDES AUX ENTREPRISES-CPCB	906	240 000,00	cperma
P130-0002	1	2010	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	906	200 000,00	cperma
P130-0002	2	2018	ETUDES MO REGION-DIDN	906	523 000,00	cperma
P130-0002	3	2020	ETUDES MO REGION-CPCB	906	160 000,00	cperma
P130-0004	1	2010	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	2 950 000,00	cperma
P130-0006	1	2010	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	2 461 980,00	cperma
P130-0006	2	2018	AIDES INV ORGANISMES-DIDN	906	376 000,00	cperma
P130-0006	3	2020	AIDES INV ORGANISMES-CPCB	906	190 000,00	cperma
P130-0008	1	2010	FONDS DE CREDITS	906	5 500 000,00	cperma
P130-0010	1	2010	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	1 186 641,00	cperma
P130-0013	1	2010	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	1 427 630,00	ordonnateur
P130-0013	2	2018	AIDES ENTREPRISES < 23K€-DIDN	906	120 000,00	ordonnateur
P130-0013	3	2020	AIDES ENTREPRISES < 23K€-CPCB	906	55 000,00	ordonnateur
P130-0018	1	2011	AIDES AUX TAXITEURS	906	300 000,00	cperma
P145-0004	1	2016	APPEL A PROJETS BIODIVERSA3	906	200 000,00	cperma
P209-0011	1	2014	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	5 000,00	cperma
P126-0003	1	2010	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	700 000,00	cperma
P126-0003	3	2010	DECHETS CADRE DE VIE (AIR)	907	100 000,00	cperma
P126-0004	2	2010	MILLIEUX TERRESTRES	907	350 000,00	cperma
P126-0005	1	2010	MILIEUX AQUATIQUES	907	150 000,00	cperma
P126-0012	1	2016	POTABILISATION	907	150 000,00	cperma
P140-0013	1	2012	SOLS /SS SOLS	907	150 000,00	cperma
P208-0002	2	2011	SUBVENTIONS ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	907	725 000,00	cperma
P208-0002	3	2011	SUBVENTIONS ENERGIE-ETUDES RECHERCHES-AIDES ORG PUB	907	150 000,00	cperma
P208-0002	4	2011	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE OUVRAGE	907	210 000,00	cperma
P208-0002	6	2011	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	1 486 000,00	cperma
P208-0002	7	2011	ENERGIE-AIDES CES PARTICULIERS	907	1 391 500,00	cperma
P208-0002	8	2011	ENERGIE - TRAVAUX EN MAITRISE D'OUVRAGE	907	5 099 050,00	cperma
P140-0033	1	2016	SUBV. SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	908	200 000,00	cperma
P160-0003	1	2010	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	40 940 010,00	cperma
P160-0005	1	2010	PISTES FORESTIERES	908	7 200 000,00	cperma
P160-0006	1	2010	VOIE VELO REGIONALE	908	2 500 000,00	cperma
P160-0008	1	2010	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	600 000,00	cperma
P160-0012	1	2010	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	50 000,00	ordonnateur
P160-0015	1	2014	SUBVENTION AU SMPRR	908	300 000,00	cperma
P160-0016	1	2014	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	4 000 000,00	cperma
P160-0017	1	2016	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	150 000,00	cperma
P165-0004	1	2011	ETUDES TEE MO REGION	908	1 400 000,00	cperma
P165-0008	1	2019	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	1 000 000,00	cperma
P165-0010	1	2020	ACQUISITIONS FONCIERES RRTG	908	600 000,00	cperma
P205-0007	2	2010	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	174 470,00	ordonnateur
TOTAL					216 401 578,00	

AP de dépenses imprévues (2)	950	
-------------------------------------	------------	--

TOTAL GENERAL	216 401 578,00
----------------------	-----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluri-annuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I - INFORMATIONS GENERALE				II		
PRESENTATION DES AE VOTEES				B2		
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)				Chapitre(s)	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
A091-0001	1	2010	FRAIS ANNEXES	930	3 608 900,00	ordonnateur
A091-0003	1	2010	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	727 000,00	ordonnateur
A144-0001	1	2010	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	580 000,00	cperma
A144-0002	3	2010	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	570 000,00	cperma
A144-0004	4	2010	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	12 490,00	ordonnateur
A144-0006	1	2017	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERREG	930	28 000,00	ordonnateur
A145-0001	1	2010	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	19 000,00	ordonnateur
A145-0003	1	2010	FRAIS DIVERS EUROPE	930	219 500,00	cperma
A192-0003	1	2010	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	10 000,00	ordonnateur
A192-0004	1	2010	CARBURANTS	930	400 000,00	ordonnateur
A192-0005	1	2010	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	1 410 000,00	ordonnateur
A192-0005	2	2012	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	130 000,00	ordonnateur
A192-0006	1	2010	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	420 000,00	ordonnateur
A192-0007	1	2010	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	60 000,00	ordonnateur
A192-0010	1	2010	LOCATION DE MATERIELS	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0013	1	2010	HONORAIRES ET ACHATS D'ETUDES	930	910 000,00	ordonnateur
A192-0015	1	2010	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	321 470,00	ordonnateur
A192-0016	1	2010	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	2 384 000,00	ordonnateur
A192-0017	1	2010	FRAISTELECOMMUNICATION (TELEPHONIE FIXE ET MOBILE)	930	230 397,00	ordonnateur
A192-0018	1	2010	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	80 000,00	ordonnateur
A192-0019	1	2010	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	550 000,00	ordonnateur
A192-0020	1	2010	FRAIS DE RECEPTION	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0025	1	2010	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	5 000,00	ordonnateur
A192-0027	1	2010	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	60 000,00	ordonnateur
A192-0029	1	2010	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	3 000,00	ordonnateur
A192-0030	1	2010	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0032	1	2010	ACHATS D'ETUDES	930	317 000,00	ordonnateur
A192-0036	1	2010	FOURNITURES CONSOMMEES	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0037	1	2010	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	440 000,00	ordonnateur
A192-0040	1	2010	ENTRETIEN DE JARDINS	930	20 000,00	ordonnateur
A192-0041	1	2010	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	70 000,00	ordonnateur
A193-0001	1	2010	DOCUMENTATION GENERALE	930	113 859,00	ordonnateur
A193-0002	1	2012	PRESTATIONS ARCHIVES	930	50 232,00	ordonnateur
A195-0001	1	2010	FONCTIONNEMENT CESR	930	170 000,00	ordonnateur
A196-0001	1	2010	FONCTIONNEMENT CCEE	930	80 000,00	ordonnateur
A197-0006	1	2012	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	40 000,00	ordonnateur
A198-0001	1	2010	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	462 427,00	ordonnateur
A198-0002	1	2010	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	92 092,00	ordonnateur
A198-0004	1	2010	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	140 649,00	ordonnateur
A198-0006	1	2011	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	29 302,00	ordonnateur
A198-0007	2	2011	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	20 093,00	ordonnateur
A199-0004	1	2010	REGIES D'AVANCES	930	110 000,00	ordonnateur
A201-0001	1	2010	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	723 010,00	ordonnateur
A202-0002	1	2010	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	258000	ordonnateur
A202-0003	1	2010	AUTRES PARTICIPATION CR	930	40 000,00	ordonnateur
A203-0002	2	2014	ACTION PROMOTION EUROPE	930	350 000,00	ordonnateur
A203-0003	1	2016	ACTION PROMOTION INTERREG	930	125 000,00	ordonnateur
A203-0004	1	2019	COMMUNICATION	930	2 114 400,00	ordonnateur
A203-0005	1	2019	PROTOCOLE	930	123 050,00	ordonnateur
A205-0001	1	2010	PATRIMOINE - EAU	930	200 000,00	ordonnateur
A205-0002	1	2010	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	600 000,00	ordonnateur
A205-0006	1	2010	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	190 000,00	ordonnateur
A205-0013	1	2010	IMPRESSION ET INSERTION	930	10 000,00	ordonnateur
A205-0016	1	2020	FRAIS DIVERS RUP	930	40 000,00	ordonnateur
A209-0002	1	2011	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	3 000,00	ordonnateur
A209-0003	1	2011	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	3 707 100,00	ordonnateur
A209-0004	1	2011	PATRIMOINE ASSURANCES	930	250 000,00	ordonnateur
A209-0005	1	2011	PATRIMOINE HONORAIRES	930	50 000,00	ordonnateur
A209-0006	1	2011	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	453 500,00	ordonnateur
A209-0007	1	2011	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	50 000,00	ordonnateur
A212-0001	1	2020	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	95 500,00	ordonnateur
A212-0002	1	2020	PREST°STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	50 000,00	cperma
A212-0003	1	2021	DPTP CONTRAT PRESTATIONS SERVICE	930	20 000,00	cperma
A212-0004	1	2021	DPTP COMMUNICATION	930	30 000,00	ordonnateur
A091-0004	1	2010	FRAIS ANNEXES TOS	932	160 000,00	ordonnateur
A110-0001	1	2010	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	15 683 404,00	ordonnateur
A110-0002	1	2010	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	397 000,00	cperma
A110-0003	1	2010	MANUELS SCOLAIRES P 55,	932	3 500 000,00	cperma
A110-0004	1	2010	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	25 000,00	ordonnateur
A110-0007	1	2010	FRAIS D'ETUDE EDUCATION	932	50 000,00	ordonnateur

I - INFORMATIONS GENERALE	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			Libellé	Chapitre(s)	Montant	instance décisionnelle
Numéro						
A110-0008	1	2010	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	1 124 250,00	cperma
A110-0012	1	2013	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	39 067,00	cperma
A110-0015	1	2016	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	50 000,00	cperma
A110-0016	1	2016	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODESTES	932	350 000,00	cperma
A111-0001	1	2010	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	3 760 000,00	cperma
A111-0002	1	2010	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	2 345 356,00	cperma
A111-0005	1	2010	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	1 875 239,00	cperma
A112-0001	1	2010	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	24 694 169,00	cperma
A112-0002	1	2010	APPRENTISSAGE	932	700 000,00	cperma
A112-0003	1	2010	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	932	4 075 010,00	cperma
A112-0004	1	2010	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	10 330 321,00	ordonnateur
A112-0006	1	2010	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	3 490 000,00	cperma
A112-0008	1	2010	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	300 000,00	ordonnateur
A112-0013	1	2012	AIDE A L'EMPLOI APPRENTISSAGE	932	2 000 000,00	ordonnateur
A112-0014	1	2012	PETIT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	932	800 000,00	ordonnateur
A112-0018	1	2014	FRAIS DIVERS CPOI	932	193 410,00	ordonnateur
A112-0020	1	2017	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	18 730 000,00	cperma
A112-0024	1	2019	PACTE SUBVENTIONS	932	2 650 000,00	cperma
A112-0025	1	2019	PACTE MARCHES	932	1 350 000,00	cperma
A112-0026	1	2019	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	2 000 000,00	ordonnateur
A134-0001	1	2010	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	8 590 666,00	cperma
A134-0002	1	2010	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	3 246 942,00	cperma
A134-0008	1	2012	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	30 386,00	ordonnateur
A151-0009	1	2019	CLASSES DECOUVERTES	932	86 000,00	cperma
A205-0014	1	2019	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	1 200 000,00	ordonnateur
A150-0001	1	2010	FONCTIONNEMENT CRR	933	840 000,00	ordonnateur
A150-0002	1	2010	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	60 000,00	ordonnateur
A150-0004	1	2010	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	1 150 195,00	cperma
A150-0005	1	2010	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	6 936 695,00	cperma
A150-0007	1	2010	FRAIS D'INSERTION CULTURE	933	30 000,00	ordonnateur
A150-0008	1	2010	ACQUISITION D'OUVRAGE CULTURE	933	2 000,00	ordonnateur
A150-0009	1	2010	PROMOTION CULTURE A L'EXPORT	933	85 000,00	ordonnateur
A150-0011	1	2010	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	240 000,00	ordonnateur
A150-0012	1	2010	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	924 000,00	cperma
A150-0015	1	2010	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	80 000,00	cperma
A150-0019	1	2011	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	480 000,00	cperma
A150-0020	1	2011	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	1 250 000,00	ordonnateur
A150-0021	1	2011	EDUCATION PATRIMONIALE	933	10 000,00	cperma
A150-0023	1	2011	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	170 000,00	cperma
A150-0024	1	2012	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	102 000,00	cperma
A150-0025	1	2013	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	90 000,00	cperma
A150-0027	1	2013	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	1 296 000,00	cperma
A150-0029	1	2013	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	135 000,00	ordonnateur
A150-0032	1	2015	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	789 000,00	cperma
A150-0033	1	2017	CONNAIS, ENT.RET.PRESERV°PAT NAT	933	20 000,00	cperma
A150-0034	1	2018	IOMMA	933	120 000,00	cperma
A150-0035	1	2020	SUBVENTION AUX LYCEES	933	65 000,00	cperma
A150-0036	1	2020	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES	933	30 000,00	cperma
A151-0001	1	2010	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	1 740 000,00	cperma
A151-0002	1	2010	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	200 000,00	cperma
A151-0004	1	2010	ETUDES LIEES AU SPORT	933	22 000,00	cperma
A151-0005	1	2010	FRAIS DE GESTION SPORT	933	150 000,00	ordonnateur
A151-0007	1	2011	VIE ASSOCIATIVE	933	101 000,00	cperma
A151-0008	1	2016	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	1 000,00	cperma
A205-0015	1	2019	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	300 000,00	ordonnateur
A206-0001	1	2010	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	107 000,00	cperma
A206-0002	1	2012	LUTTE CONTRE L'ILLETRISME	934	900 000,00	cperma
A206-0004	1	2012	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	150 000,00	cperma
A206-0005	1	2012	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	934	100 000,00	cperma
A206-0007	1	2013	FRAIS DIVER PILE EGALITE DES CHANCES	934	50 000,00	ordonnateur
A206-0008	1	2013	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	40 000,00	cperma
A206-0009	1	2017	CLASSES TRANSPLANTEES	934	100 000,00	cperma
A206-0010	1	2017	MESURES D'INTERET GENERAL	934	100 000,00	cperma
A206-0011	1	2018	POLITIQUE DE LA VILLE	934	200 000,00	cperma
A206-0012	1	2020	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION TERRITORIALE	934	40 000,00	cperma
A206-0013	1	2020	FRAIS DIVER COHESION TERRITORIALE	934	10 000,00	ordonnateur
A206-0014	1	2020	FRAIS DIVER SANTE	934	10 000,00	ordonnateur
A133-0009	2	2011	DOCUMENTATION TIC	935	8 581,00	ordonnateur
A133-0015	1	2015	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	420 000,00	cperma
A133-0016	1	2019	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	200 000,00	cperma

I - INFORMATIONS GENERALE				II		
PRESENTATION DES AE VOTEES				B2		
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)				Chapitre(s)	Montant	Instance décisionnelle
Numéro		Libellé				
A140-0003	1	2010	PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	935	245 000,00	cperma
A140-0012	1	2010	ESPACES RURALES - SUBVENTIONS STRUCTURES	935	234 000,00	cperma
A140-0016	1	2013	PROJET LEADER	935	200 000,00	cperma
A140-0017	1	2015	GOUVERNANCE DES HAUTS	935	145 000,00	cperma
A140-0019	1	2015	ASSOCIATION SEAS OI ET MAINTENANCE SIG	935	20 000,00	cperma
A140-0023	1	2016	ECOCITE ET WATERFRONT	935	105 000,00	cperma
A140-0026	1	2018	ACTIONS TRANSVERSALES	935	7 000,00	ordonnateur
A140-0027	1	2018	GIP COMPENSATION AGRICOLE	935	9 000,00	cperma
A140-0028	1	2018	ACTIONS TRANSVERSALES	935	20 000,00	cperma
A140-0029	1	2018	SIG - MAINTENANCE/ MISE A JOUR LOGICIELS	935	18 000,00	ordonnateur
A140-0030	1	2019	SAR	935	350 000,00	ordonnateur
A204-004	1	2010	SIG-ANTENNE SATELLITE	935	20 000,00	ordonnateur
A120-0003	1	2010	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	80 000,00	cperma
A130-0002	1	2010	AIDES A L'ANIMATION ECONOMIQUE	936	10 398 000,00	cperma
A130-0002	2	2018	AIDES A L'ANIMATION-DIDN	936	1 619 000,00	cperma
A130-0002	3	2020	AIDES A L'ANIMATION-CPCB	936	305 000,00	cperma
A130-0003	1	2010	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	9 322 000,00	cperma
A130-0004	1	2011	PROMOTION EXPORT	936	180 000,00	cperma
A130-0004	2	2018	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	270 000,00	cperma
A130-0009	1	2010	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	2 912 130,00	cperma
A130-0011	1	2010	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	879 000,00	ordonnateur
A130-0011	2	2018	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	193 000,00	ordonnateur
A130-0011	3	2020	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	10 000,00	ordonnateur
A130-0012	1	2010	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	210 000,00	ordonnateur
A130-0012	2	2018	PROMOT°EXPORTAT° < 23K€-DEIE	936	366 830,00	ordonnateur
A130-0015	1	2011	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	2 000 000,00	cperma
A126-0003	1	2010	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	106 100,00	cperma
A126-0004	1	2012	MILLIEUX TERRESTRES	937	65 005,00	cperma
A126-0005	1	2010	MILLIEUX AQUATIQUES	937	1 235 000,00	cperma
A126-0007	1	2010	SENSIBILISATION	937	20 000,00	cperma
A126-0008	2	2010	EV FRAIS GESTION ASP	937	150 000,00	cperma
A126-0011	1	2010	FRAIS DIVERS ENV	937	10 000,00	ordonnateur
A126-0013	1	2012	COMMUNICATION ENVIRONNEMENT	937	50 000,00	ordonnateur
A126-0016	1	2018	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	10 000,00	ordonnateur
A126-0017	1	2019	PEC	937	7 318 980,00	cperma
A208-0001	1	2011	ENERGIE	937	258 935,00	cperma
A208-0001	2	2011	ENERGIE	937	140 000,00	cperma
A208-0002	1	2011	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	15 000,00	ordonnateur
A091-0005	1	2010	PERSONNEL DDE	938	37 500,00	ordonnateur
A130-0007	1	2010	CONTINUITE TERRITORIALE	938	17 000 000,00	ordonnateur
A160-0004	1	2010	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	938	70 000,00	cperma
A160-0005	1	2010	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0007	1	2010	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0008	1	2011	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	3 000 000,00	ordonnateur
A160-0009	1	2014	PARTICIPATION AU SMPRR	938	1 800 000,00	cperma
A163-0001	1	2011	FRAIS DIVERS NRL	938	50 000,00	ordonnateur
A165-0005	1	2011	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	150 000,00	ordonnateur
A165-0006	1	2013	COMMUNICATION TEE	938	12 560,00	ordonnateur
A165-0007	1	2017	PLAN REGIONAL VELO	938	70 000,00	ordonnateur
A165-0010	1	2019	EXPLOITATION POLES D'ECHANGES	938	422 000,00	ordonnateur
A165-0011	1	2020	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	50 000,00	ordonnateur
A205-0012	2	2010	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	750 000,00	ordonnateur
A202-0005	1	2010	FOURNITURES DE BUREAU	944	22 977,00	ordonnateur
A202-0006	1	2010	FRAIS D'INSERTION ET D'IMPRESSION	944	1 534,00	ordonnateur
A202-0007	1	2010	FRAIS DE TELEPHONE ET D'INTERNET	944	45 953,00	ordonnateur
A202-0008	1	2010	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS	944	4 721,00	ordonnateur
A202-0009	1	2010	DOCUMENTATION GENERALE	944	15 315,00	ordonnateur
TOTAL					221 247 202,00	
AE de dépenses imprévues (2)				952	600 000,00	
TOTAL GENERAL					221 847 202,00	

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.